



# **DISCOURS DU BUDGET**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**Prononcé le 16 mars 1967 à  
l'Assemblée législative de Québec par  
L'HONORABLE PAUL DOZOIS  
MINISTRE DES FINANCES ET MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES**

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I LA SITUATION ÉCONOMIQUE	9
CHAPITRE II -- L'EXERCICE FINANCIER 1966-67	11
1. Comptes budgétaires	11
2. Opérations non budgétaires	15
3. Besoins financiers	16
4. Mouvement des emprunts	17
5. États financiers additionnels	22
CHAPITRE III PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1967/68	24
1. Les dépenses	24
<i>a)</i> L'éducation et la culture	24
<i>b)</i> La sécurité sociale	29
<i>c)</i> Le développement économique	30
2. Le financement des dépenses	32
3. Le réaménagement fiscal	36
4. Conclusion	49

## INTRODUCTION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

**L**a présentation du budget, surtout dans un État moderne où les dépenses publiques prennent une importance capitale dans la vie économique d'un peuple, constitue un événement marquant. C'est en effet à ce moment que le gouvernement fait part à la population de l'état des finances publiques et qu'il indique, pour l'année à venir, quelles seront ses dépenses et comment il entend les financer. En somme, le budget d'un gouvernement renferme les politiques qu'il entend appliquer, lesquelles reflètent les grands objectifs qu'il s'est fixés et la philosophie qui en est la source.

C'est la première fois qu'il m'est donné de prononcer le discours du budget. Vous comprendrez facilement que cet événement constitue pour moi un grand honneur en même temps qu'une lourde responsabilité. Je veux m'acquitter de celle-ci en toute objectivité, évitant toute remarque ou allusion de caractère partisan. J'aurais pu avoir recours à une formule qui a malheureusement été utilisée dans cette Chambre au cours de récentes années et qui consistait à tenter de démolir les prédécesseurs. Il est bien évident que j'aurai, au cours de mon exposé, à évoquer le passé. Ce retour en arrière a uniquement pour but de tirer certaines leçons et surtout certains guides destinés à orienter notre politique. À mon avis, deux choses seulement comptent: le présent et surtout l'avenir.

Pour ce qui est du présent, je désire exposer, sans ambages, la situation financière du gouvernement telle qu'elle est, en ayant soin d'indiquer clairement ses faiblesses de même que ses lignes de force.

Quant à l'avenir, les budgets des revenus et des dépenses pour l'exercice 1967/68 indiquent bien clairement la politique qu'entend suivre le gouvernement actuel. Cette politique s'inspire du programme que nous avons présenté au peuple l'an dernier et de la philosophie qui l'a animé: une plus grande justice pour les classes à faibles revenus de même que pour les familles nombreuses.

Au cours des années passées, le budget des dépenses était présenté cinq ou six semaines avant le discours du budget. Cette année, j'ai cru préférable de présenter simultanément le budget des dépenses et le budget des revenus, car les gens auraient pu spéculer sur ce qu'auraient été les grandes lignes du budget des revenus, et ainsi en arriver à des conclusions hâtives qui auraient risqué d'être préjudiciables au trésor public. Par exemple, un écart marqué entre le budget des dépenses de l'année à venir et celui de l'année présente aurait risqué d'induire les gens à faire certaines transactions en anticipation d'une hausse de tel ou tel impôt.

En outre, j'ai apporté certaines modifications d'ordre technique aussi bien à la présentation du budget des dépenses pour l'exercice 1967/68 qu'aux documents qui font partie du discours du budget. Par exemple, le budget des dépenses montre, pour la première fois, en même temps que le budget net, le budget brut des dépenses non seulement pour l'année à venir, mais également pour l'année terminée et indique séparément les montants provenant du gouvernement fédéral, des municipalités et de diverses sources.

Également, j'ai cru qu'il serait utile aux membres de cette Chambre de montrer, en regard des traitements, le nombre d'employés réguliers.

Enfin, beaucoup d'autres améliorations ont été apportées, notamment l'addition d'un index afin de faciliter la consultation d'un document qui devient de plus en plus volumineux et la présentation, sous rubriques séparées, de certaines dépenses comme celles se rapportant à la publicité et à l'information de même qu'à l'achat de véhicules automobiles.

Pour ce qui est du discours du budget lui-même, je présente un état des dépenses non budgétaires pour l'exercice en cours, ce qui est fait pour la première fois. Ce document permet de mieux saisir la situation financière

du gouvernement, de faire la relation entre les comptes budgétaires et le mouvement des emprunts et de mieux apprécier la situation de la caisse. Je déposerai prochainement, dès qu'il sera disponible, un état montrant les crédits classés d'après la nature des dépenses.

Dans une première partie, je ferai une brève revue de la situation économique au Québec; dans la deuxième partie, j'analyserai les résultats financiers de l'exercice 1966/67; enfin, dans la troisième partie, j'exposerai les grandes lignes de la politique que nous entendons suivre, pour l'année à venir, dans les domaines économique, social et fiscal.

## CHAPITRE I

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

La situation économique en Amérique du Nord au cours de 1966 a été caractérisée, à l'exception des quelques derniers mois, par des pressions inflationnistes qui étaient l'aboutissement de plusieurs années d'expansion, et qui se trouvaient en outre alimentées par les dépenses militaires du gouvernement américain au Vietnam.

Le gouvernement des États-Unis comme celui du Canada ont cherché à ralentir ces pressions, d'abord en ayant recours à une politique de crédit de plus en plus restrictive et, par la suite, à des mesures fiscales. Les taux d'intérêt se sont rapidement accrus sur les marchés financiers, encore que cette augmentation ne semble pas avoir eu tout l'effet désiré sur le niveau des investissements d'entreprises. Néanmoins, la hausse des taux d'intérêt a contribué à réduire le niveau de la construction domiciliaire et, à la fin de l'été, l'affaissement des marchés financiers en Amérique du Nord a provoqué une hausse des taux de rendement sur les obligations comme l'on n'en avait pas vu depuis fort longtemps. À la fin de 1966, on pouvait reconnaître à plusieurs indices que la grande phase d'expansion que l'on avait connue depuis 1961 donnait des signes indiscutables d'essoufflement. Les ventes de biens durables de consommation ont plafonné et plusieurs projets d'investissements ont été révisés.

Au cours de la même période, l'économie du Québec a progressé plus rapidement encore que l'économie du reste du Canada. Cette expansion s'est appuyée sur une augmentation particulièrement rapide de la production industrielle, notamment en ce qui a trait aux biens durables, sur une croissance accélérée des dépenses publiques, et, évidemment, sur l'Exposition universelle. Les travaux gigantesques qui ont été nécessaires pour préparer Expo 67 ont, entre autres effets, provoqué dans la région montréalaise des pressions salariales plus fortes encore que celles que le reste du Canada a connues. En fait, on sait que les augmentations de salaires dans la région de Montréal, depuis un an, sont particulièrement élevées et que leur effet continue de se faire sentir au fur et à mesure que les conventions collectives viennent à échéance.

Il faut noter que 36% de tous les nouveaux emplois créés au Canada en 1966 l'ont été au Québec. Le taux de chômage dans notre province n'a jamais été aussi bas depuis dix ans.

Pour l'année en cours, les perspectives sont assez délicates à établir. Non seulement les pressions inflationnistes semblent-elles maintenant disparues mais, aux États-Unis, la possibilité d'un certain fléchissement n'est pas à éliminer. En tout cas, le rythme de croissance de l'économie américaine devrait être plus lent au cours de 1967 qu'il ne l'a été précédemment.

Les autorités monétaires américaines et canadiennes ont indiqué sans ambiguïté que la période de restriction de crédit était terminée. D'ailleurs, on assiste depuis quelque temps à une diminution des taux d'intérêts. Au Québec, l'Exposition universelle va tendre à soutenir le niveau de l'activité économique pendant encore un certain temps, à l'exception de l'industrie de la construction dont une partie importante des contrats se termine avant que l'Exposition ne commence. Quoiqu'il en soit, il est raisonnable de s'attendre à ce que l'expansion s'atténue au cours de l'automne prochain. L'hiver 1967/68 pourra être marqué par un déclin des possibilités d'emploi.

Dans ces conditions, c'est à 7.5% environ que l'on peut prévoir d'une façon réaliste l'accroissement, en 1967, du produit national brut au Québec. Cette augmentation se décomposerait en 4.5% d'augmentation en volume et 3% environ d'augmentation des prix (les augmentations de salaires et de prix de 1966 prolongeant leurs effets sur 1967). En dépit de tels ajustements de prix, cependant, on ne prévoit pas que le niveau des profits s'élève. Le revenu personnel devrait cependant s'accroître de plus de 9%.

Dans de telles perspectives, les gouvernements doivent tendre à éliminer les restrictions ou les freins qu'ils avaient cherchés, l'an dernier, à imposer. Ils doivent aussi soutenir l'expansion dans toute la mesure du possible. On constate déjà que la Banque du Canada a réduit son taux d'escompte et a relâché les restrictions de crédit qu'elle a imposées l'an dernier.

Pour ce qui est du gouvernement du Québec, il ne lui sera pas possible d'adopter autant qu'il l'aurait voulu des politiques de soutien de l'expansion. Ainsi, comme je l'indiquerai d'une façon plus détaillée au cours de mon exposé, il est nécessaire de réduire, dans une certaine mesure, le rythme des emprunts sur le marché. Je tiens à affirmer que cette politique ne procède pas d'une position doctrinale que le gouvernement aurait décidé d'adopter, comme certains ont voulu le laisser croire, mais des contraintes du marché. Maintenant que le montant total de la dette directe et garantie en cours est, au Québec, voisin de celui du gouvernement d'Ontario, les possibilités de recourir d'une façon continue et massive à des emprunts à long terme présentent un certain nombre de difficultés auxquelles nous ne pouvons échapper. Néanmoins, le gouvernement s'assurera que le montant total des constructions faites par lui ou subventionnées à même les fonds publics sera plus élevé que celui de l'an dernier. En particulier, à l'automne et pendant l'hiver, nous tenons à assurer un volume de constructions susceptible de maintenir autant d'ouvriers au travail que possible. En outre, le gouvernement, par son budget, augmentera d'une façon appréciable les fonds mis à la disposition d'entreprises ou susceptibles d'entraîner rapidement la création d'emplois.

Il n'en reste pas moins qu'en raison des contraintes budgétaires auxquelles nous avons à faire face, le gouvernement sera, on va le voir, forcé de recourir à des mesures que l'on considérera sans doute comme restrictives, mais qui sont inévitables.

Au moment où tous les observateurs constatent que la plus longue période d'expansion depuis la guerre peut être sur le point de se terminer, il est regrettable que les gouvernements fédéral et provinciaux abordent les mois qui viennent avec assez peu de moyens de coordination. Alors que les budgets provinciaux et municipaux dépassent celui du gouvernement fédéral, nous ne sommes pas plus avancés que nous ne l'étions autrefois dans la mise en place d'un appareil de coordination des politiques économiques. À la dernière conférence fédérale-provinciale, le gouvernement du Québec a fait un certain nombre de recommandations précises à cet égard. Il est malheureux qu'en dépit de l'intérêt que d'autres provinces ont manifesté, le gouvernement fédéral ne s'en soit pas préoccupé. Et pourtant tous les gouvernements ont des responsabilités à l'égard de l'activité économique et du plein emploi.

## CHAPITRE II

### L'EXERCICE FINANCIER 1966/67

Le présent chapitre offre une revue sommaire des comptes budgétaires probables pour l'exercice qui se termine le 31 mars 1967 ainsi que des opérations non budgétaires pour la même période. Cette revue sera suivie d'une analyse de la politique d'emprunts poursuivie en 1966/67.

#### 1. COMPTES BUDGÉTAIRES 1966/67

Les états de revenus et dépenses se fondent sur les résultats de 10 mois d'exercice et sur une évaluation pour les 2 derniers mois. Les résultats définitifs seront connus lors de leur parution dans les Comptes publics vers le mois d'août prochain.

Je traiterai d'abord des comptes budgétaires dont on retrouve le détail aux tableaux 1 et 2.

Les revenus de \$1,900 millions sont supérieurs de \$50 millions à ceux qui avaient été prévus au discours du budget du 31 mars 1966, soit une différence de 2.7%. Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont été plus élevés qu'il n'avait été prévu; la péréquation, en particulier, a été de \$13 millions supérieure à ce qui avait été annoncé. Le rendement de l'impôt sur

**Tableau 1**

**PRÉVISIONS DES REVENUS pour l'exercice financier 1966/67  
(Revenus pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)**

Revenus fiscaux :		
Corporations :		
Capital et places d'affaires.....	\$ 40,819,800	
Profits.....	146,000,000	
	\$186,819,800	
Profits d'exploitation minière.....	27,000,000	
Profits sur les opérations forestières.....	3,100,000	
Revenu des particuliers.....	448,000,000	
Successions.....	39,000,000	
Vente en détail.....	341,000,000	
Gazoline.....	205,000,000	
Tabac.....	36,000,000	
Repas et hôtellerie.....	24,200,000	
Courses.....	10,300,000	
Services.....	6,200,000	
Transferts de valeurs mobilières.....	1,900,000	
		\$1,328,519,800
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers :		
Mines.....	1,647,200	
Ressources hydrauliques.....	27,628,300	
Terres et forêts.....	19,496,100	
Transports et communications.....	62,561,300	
Autres.....	18,028,600	
		129,361,500
Ventes et services.....		2,220,700
Intérêts.....		9,567,000
Amendes et confiscations.....		3,336,700
Recouvrements.....		6,390,700
Régie des alcools du Québec :		
Revenu net d'exploitation.....	66,600,000	
Permis et droits.....	21,700,000	
		88,300,000
Gouvernement du Canada :		
Subside basé sur la population.....	3,895,500	
Péréquation en vertu des arrangements fiscaux 1962/67 et au titre du retrait de certains programmes conjoints	244,565,900	
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints.....	40,261,200	
Versements inconditionnels.....	12,245,400	
Part de l'impôt successoral.....	12,259,000	
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints.....	18,671,600	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur.....	225,000	
		332,123,600
Total des revenus.....		\$1,899,820,000

Tableau 2

**PRÉVISIONS DES DÉPENSES  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1966 / 67**  
(Dépenses effectives pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)

Ministères	Total	Ordinaires	En immobi- lisations
Affaires culturelles	\$ 6,821,600	\$ 6,951,500	\$ (129,900)
Affaires fédérales-provinciales	114,400	114,400	—
Affaires municipales	22,785,500	22,785,500	—
Agriculture et colonisation	87,766,200	82,910,800	4,855,400
Conseil exécutif	12,083,300	11,773,300	310,000
Éducation	494,921,700	483,021,700	11,900,000
Famille et bien-être social	242,549,600	242,259,600	290,000
Finances	17,611,400	17,611,400	—
Industrie et commerce	12,902,900	12,901,900	1,000
Justice	47,155,200	47,155,200	—
Législation	4,275,700	4,275,700	—
Revenu	126,172,900	126,172,900	—
Richesses naturelles	11,068,500	8,763,700	2,304,800
Santé	518,771,800	512,276,800	6,495,000
Secrétariat de la province	7,916,900	7,916,900	—
Terres et forêts	18,031,000	17,042,800	988,200
Tourisme, chasse et pêche	14,785,900	10,985,900	3,800,000
Transports et communications	11,395,300	9,395,300	2,000,000
Travail	7,919,800	7,919,800	—
Travaux publics	71,257,100	27,604,600	43,652,500
Voirie	272,686,900	80,613,000	192,073,900
Provision pour créances douteuses	6,000,000	6,000,000	—
	\$2,014,993,600	\$1,746,452,700	\$ 268,540,900
Service de la dette	\$ 72,298,000	\$ 72,298,000	—
Amortissement	28,811,500	28,811,500	—
	\$ 101,109,500	\$ 101,109,500	—
<b>Total</b>	\$2,116,103,100	\$1,847,562,200	\$ 268,540,900

**SOMMAIRE**

<b>Ordinaires:</b>		
Revenus		\$1,899,820,000
<b>Dépenses:</b>		
Ordinaires	\$1,746,452,700	
Service de la dette	72,298,000	
Amortissement	28,811,500	1,847,562,200
<b>Surplus au compte ordinaire</b>		\$ 52,257,800
<b>Immobilisations</b>		\$ 268,540,900
<b>Extraordinaires:</b>		
Loi du financement des investissements universitaires		\$ 25,000,000

le revenu des particuliers a dépassé de \$38 millions les prévisions et l'augmentation est causée en partie par l'accroissement accéléré des salaires pendant l'année et aussi, pour un montant de \$24 millions, par une régularisation de l'impôt de 1965 que nous avons perçu au cours de l'exercice 1966/67. Certains contribuables ont calculé et effectué leurs versements en acompte sur leur impôt de 1965 en se fondant sur un taux de 18% au lieu de celui de 44% qu'ils auraient dû utiliser. Nous avons perçu le solde de leur impôt depuis le 1er avril 1966. Cependant, le rendement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés a été de \$19 millions inférieur aux prévisions; cette réduction est en grande partie causée par l'amortissement de la machinerie acquise avant le 31 décembre 1966.

La part de l'impôt successoral perçu par le gouvernement canadien et qui nous appartient, apparaît maintenant dans les revenus probables sous la rubrique « Gouvernement du Canada » alors que dans le discours du budget du 31 mars 1966, elle apparaissait sous le titre « Impôt de succession » dans les revenus fiscaux.

Les dépenses budgétaires (ordinaires et en immobilisations) en 1966/67, tel que l'indique le tableau 2, s'élèvent à \$2,116 millions. L'augmentation de \$53 millions des dépenses représente un accroissement de 2.6% par rapport au budget original. Les ministères de la Santé et de l'Éducation, avec un total de dépenses de \$1,014 millions, absorbent 47.9% de toutes les dépenses gouvernementales. Voici, pour ces ministères, l'augmentation des dépenses probables de 1966/67 sur celles qui avaient été annoncées au discours du budget du 31 mars 1966.

	Prévues au discours du budget du 31 mars 1966	Dépenses probables	Augmentation
<i>(en millions de \$)</i>			
Santé.....	467	519	52
Éducation.....	452	495	43
	919	1,014	95
% des dépenses totales.....	44.5%	47.9%	

Les revenus de \$1,899.8 millions dépassent les dépenses ordinaires d'une somme de \$52.2 millions puisque celles-ci s'établissent à \$1,847.6 millions. Ce surplus au compte ordinaire de \$52.2 millions est à rapprocher d'un surplus

de \$105.6 millions prévu au dernier discours du budget. Quant aux dépenses en immobilisations, elles s'élèveront à \$268.5 millions alors que le budget du 31 mars 1966 prévoyait un chiffre de \$318.7 millions. Voici le résumé des résultats probables de 1966-67 comparés aux sommes prévues le 31 mars 1966.

	Prévu le 31 mars 1966	Résultats probables	Augmentation (+) ou diminution (-)
<i>(en millions de \$)</i>			
Revenus.....	1.850	1,900	+ 50
Dépenses ordinaires.....	1.744	1,848	+104
Surplus au compte ordinaire.....	106	52	- 54
Dépenses en immobilisations.....	319	268	- 51
Dépenses extraordinaires.....	25	25	0
Déficit total à financer par emprunts.....	238	241	+ 3

Le discours du budget prévoyait un surplus au compte ordinaire de \$105.6 millions, mais ce surplus était déjà entamé par les augmentations de traitement accordées aux fonctionnaires et aux ouvriers du gouvernement en vertu des conventions collectives signées au moment du discours du budget, ainsi que par le nouveau programme d'assistance médicale. Par la suite, il l'a été par différentes charges dont par exemple: l'accroissement du coût de l'assurance-hospitalisation découlant des conventions collectives signées après la grève des employés d'hôpitaux et l'augmentation des subventions pour combler en partie les déficits des commissions scolaires. Ces facteurs ont contribué largement à augmenter les dépenses ordinaires de \$104 millions. Cet accroissement de dépenses a été comblé, d'une part, par une augmentation de \$50 millions dans les revenus et, d'autre part, par une diminution de \$51 millions dans les dépenses en immobilisations, de sorte que le déficit total est pratiquement demeuré inchangé.

## 2. OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES 1966/67

En plus des comptes budgétaires dont je viens de vous parler, il existe des comptes non budgétaires qui n'émargent pas au budget du gouvernement. Ceux-ci représentent des sommes assez considérables et je pense qu'il est important de s'y arrêter.

Voici un sommaire de ces opérations pour l'année 1966/67.

	<i>(en millions de \$)</i>
Placement à long terme	1.5
Avance à la Corporation du Pont de Trois-Rivières	29.0
Avance à l'Office des autoroutes	40.0
Remboursement de la dette échue et versement aux fonds d'amortissement	127.4
	<u>197.9</u>
De ce montant il faut déduire:	
Certaines dépenses apparaissant aux comptes budgétaires et n'occasionnant pas de déboursés, telles les amortissements, l'augmentation de la provision pour créances douteuses, etc.	27.8
Total des déboursés nets non budgétaires	<u>170.1</u>

Je crois que pour la bonne compréhension des opérations financières du gouvernement, il est essentiel que ces comptes non budgétaires soient mentionnés, dans le discours du budget, avec les résultats probables de l'année en cours et qu'en raison de leur importance, les montants qu'ils représentent apparaissent en détail. Cela n'a pas été fait jusqu'ici, mais le sera désormais.

### 3. BESOINS FINANCIERS

Nous avons vu que les comptes budgétaires laissent un déficit à financer de \$241 millions, compte tenu des dépenses en immobilisations et des dépenses extraordinaires. En plus, les déboursés nets non budgétaires s'élèvent à \$170 millions, portant le total des besoins financiers du gouvernement à \$411 millions. En outre, l'Hydro-Québec a emprunté la somme de \$260 millions pour financer son expansion, soit un total de \$671 millions.

Devant l'ampleur de ces besoins et tenant compte du resserrement du crédit, nous nous sommes aperçus que le programme d'emprunts de l'année courante était beaucoup trop ambitieux. En effet, les besoins financiers se seraient élevés à \$722 millions, si nous n'avions pas décidé d'examiner à nouveau bien attentivement le budget de 1966/67 et d'y pratiquer des coupures aussi importantes que possible, compte tenu des travaux déjà en marche. Nous avons fait ainsi des réductions et le résultat montre une diminution de \$51 millions. Eu égard aux possibilités du marché, nous nous sommes alors fixé un plafond d'emprunts à long terme d'environ \$500 millions. Cependant, comme beaucoup de projets étaient déjà en voie d'exécution, il était inévitable que la dette à court terme s'élève appréciablement.

Le discours du budget du 31 mars 1966 mentionnait qu'il n'y avait guère de possibilités, pour l'année en cours, que le gouvernement et l'Hydro-Québec puissent maintenir le niveau total de leurs emprunts à long terme et par obligations d'épargne au-dessous de \$600 millions. Ce montant présumait en outre une certaine augmentation des emprunts à court terme de l'Hydro-Québec.

En réalité, le gouvernement et l'Hydro-Québec ont emprunté \$525 millions; cependant, nous devons retrancher la somme de \$13.5 millions d'obligations datées du 1<sup>er</sup> mars 1967 de la dernière émission du Québec aux États-Unis, qui ne seront livrées que le 19 mai 1967. Le gouvernement lui-même a donc dû limiter ses emprunts à \$252 millions alors que nous avons besoin au titre des comptes budgétaires et non budgétaires de \$411 millions. C'est donc dire qu'il reste un solde à financer de \$159 millions sur nos opérations. Il est normal, bien entendu, de compter sur un certain financement à court terme et sur une augmentation normale des comptes à payer, surtout si l'on considère que notre budget dépasse maintenant largement les \$2 milliards par année; mais ce serait nous exposer à une situation intenable que d'utiliser constamment au maximum nos possibilités d'emprunts temporaires et il faudra prendre des mesures pour corriger cette situation.

#### 4. MOUVEMENT DES EMPRUNTS

Le niveau des emprunts du gouvernement et de l'Hydro-Québec au cours du présent exercice n'a été dépassé que par celui des emprunts contractés pendant les exercices 1962/63 et 1964/65. Le tableau ci-après montre l'évolution de ces emprunts au cours des dernières années.

#### EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT ET DE L'HYDRO-QUÉBEC

(en millions de \$)

	Émissions conven- tionnelles	Obligations d'épargne	Emprunté de B. C. Hydro	Total	Hydro Québec	GRAND TOTAL
1960/61	100	---	-	100	140	240
1961/62	150	—	—	150	110	260
1962/63	170	—	—	170	390	560
1963/64	75	177	—	252	153	405
1964/65	100	94	100	294	235	529
1965/66	210	89	--	299	150	449
1966/67	200	65	—	265	260	525
	1,005	425	100	1,530	1,438	2,968

Dans le même ordre d'idée, je voudrais aussi vous soumettre le tableau suivant qui indique la dette provinciale directe et indirecte par habitant et par employé au Québec et en Ontario et aussi en fonction du revenu personnel dans ces deux provinces.

DETTE DIRECTE ET INDIRECTE PAR HABITANT, PAR EMPLOYÉ  
ET EN POURCENTAGE DU REVENU PERSONNEL

	QUÉBEC			ONTARIO		
	Par habitant	Par employé	% du revenu personnel	Par habitant	Par employé	% du revenu personnel
1967 (1)	\$749	\$2,075	n.d.	\$677	\$1,728	n.d.
1966 (1)	650	1,853	34%	620	1,613	25%
1965	556	1,645	32%	592	1,563	26%
1964	466	1,419	29%	576	1,536	27%
1963	345	1,072	23%	558	1,511	28%
1962	280	905	20%	546	1,495	29%
1961	248	792	18%	526	1,446	28%
1960	215	672	16%	514	1,391	28%

(1) Estimation du ministère des Finances du Québec.

Les autres montants sont tirés de *Provincial Government Finance - Debt 1964* (B.F.S. bulletin 68-209), des *Comptes nationaux - 1965* (B.F.S. bulletin 13-201) et du bulletin *La main d'oeuvre* (B.F.S. No 71-001F).

Le tableau ci-haut illustre bien, je pense, les commentaires que je vous ai faits au chapitre précédent lorsque j'ai parlé des difficultés de recourir d'une façon continue et massive à des emprunts à long terme.

Le 1<sup>er</sup> mai 1966, l'émission des obligations d'épargne a rapporté \$65.3 millions, ce qui signifie que nous avons dû emprunter \$460 millions sur les marchés conventionnels du Canada ou des États-Unis en 1966/67. Ces emprunts ont été lancés dans un marché fortement saturé et dans une période de resserrement du crédit d'une gravité telle que les possibilités d'emprunts devenaient de plus en plus restreintes. Il était donc normal de réduire le programme original d'emprunts par trop ambitieux surtout dans un tel contexte.

Au cours de l'année 1966, les taux d'intérêt ont atteint des sommets qui n'avaient pas été vus depuis les années '20. Ils ont grimpé sans arrêt depuis le milieu de l'année 1965, mais la courbe ascendante a été particulièrement accentuée au cours des mois d'août et septembre 1966.

Comme conséquence de cette poussée, nous avons été obligés de porter à 5½% les taux d'intérêt sur toutes nos obligations d'épargne en circulation.

Une nouvelle directive fiscale du gouvernement fédéral a été dommageable au marché des billets à court terme dans la dernière moitié de 1966. Certains emprunteurs, comme l'Hydro-Québec, émettaient des billets à court terme à escompte et, à certaines conditions, cet escompte était non imposable pour les acheteurs. Le gouvernement fédéral a décidé que cet escompte était, de façon générale, imposable, contrairement à la pratique observée précédemment et cela a eu pour effet de rendre plus difficile la vente de billets à court terme de l'Hydro et d'en augmenter le coût.

Voici maintenant la liste des émissions d'obligations lancées par le gouvernement sur le marché au cours de l'exercice 1966-67.

Montant (en millions de dollars)	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
--	-------------------	-----------------------	-------	----------------------	------------------------------

a) Dette obligataire de la province de Québec:

10	6%	1 <sup>er</sup> juin 1966	17 ans	98	6.19%
40	6%	1 <sup>er</sup> juin 1966	25 ans	98	6.16%
10	6½%	1 <sup>er</sup> oct. 1966	12 ans	98	6.75%
45	6½%	1 <sup>er</sup> oct. 1966	25 ans	97	6.75%
50	6¾%	1 <sup>er</sup> déc. 1966	20 ans	100	6.75%
(S.E.U.) 45 (1)	5¾%	1 <sup>er</sup> mars 1967	30 ans	98.25	6.00%

b) Obligations d'épargne:

65.3	5-5¼-5½% (2)	1 <sup>er</sup> mai 1966	10 ans	100 (3)	5.36%
------	--------------	--------------------------	--------	---------	-------

(1) \$13.5 millions de cette émission en dollars américains seront livrés aux acheteurs après la fin de l'exercice, soit le 19 mai 1967.

(2) Ces obligations d'épargne ainsi que toutes celles qui ont été émises en 1963, 1964 et 1965 portent maintenant intérêt à 5½%.

(3) Ces obligations d'épargne sont remboursables à 102 si elles sont conservées jusqu'à l'échéance.

Tableau 3

## BILAN COMPARATIF

	31 janvier 1967	31 janvier 1966		31 janvier 1967	31 janvier 1966
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
DISPONIBILITÉS :			EXIGIBILITÉS :		
Espèces en caisse et en banque.....	\$ (30,963,063)	\$ (40,933,131)	Chèques en circulation.....	\$ 76,499,841	\$ 65,258,050
Placements temporaires.....	17,000,000	—	Comptes à payer.....	67,007,580	25,661,163
Comptes à recevoir (moins provision).....	92,855,764	89,797,678	Intérêts courus.....	27,835,842	22,872,878
Intérêts courus.....	1,818,829	1,036,030		171,343,263	113,792,091
	80,711,530	49,900,577			
PRÊTS ET AVANCES (moins provision).....	410,252,126	372,584,495	REVENUS DIFFÉRÉS.....	23,276,916	32,993,597
PLACEMENTS ET VALEURS DIVERSES.....	14,085,329	11,496,831	DETTES ASSUMÉES PAR LA PROVINCE.....	114,555,173	117,850,235
GOUVERNEMENT DU CANADA.....	2,300,711	2,300,711			
			DETTE CONSOLIDÉE :		
DÉPENSES DIFFÉRÉES :			Emprunts obligataires moins fonds d'amortissement...	1,049,242,344	891,174,202
Escompte sur obligations.....	24,731,290	20,885,618	Obligations d'épargne.....	273,949,050	269,946,400
Paiement des dettes scolaires en 1947.....	10,789,900	13,988,900	Billets payables à British Columbia Hydro and Power Authority.....	60,000,000	60,000,000
Village de Parent.....	484,500	521,000	Bons du trésor.....	82,000,000	5,000,000
	36,005,690	35,395,518		1,465,191,394	1,226,120,602

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES :		
Investissements Universitaires (moins amortissement) (note 1) ..	190,264,537	185,242,325
Exposition Universelle de 1967 .....	15,000,000	15,000,000
	205,264,537	200,242,325
IMMOBILISATIONS (moins amortissement accumulé) .....	2,130,079,407	1,879,368,362
FONDS EN FIDÉICOMMIS :		
Espèces en caisse et en banque .....	39,672,979	54,227,629
Placements temporaires .....	14,000,000	—
Valeurs diverses .....	16,705,000	16,577,600
	70,377,979	70,805,229
	\$2,949,077,309	\$2,622,094,048

NOTE 1: Incluant des emprunts de \$44.3 millions assumés par la Province et contractés par des institutions universitaires ou affiliées.

NOTE 2: Estimation, au 31 janvier 1967 des emprunts garantis par la Province, \$2,530,712,000 (dont \$ 2,190,780,522 pour les emprunts de l'Hydro-Québec et de ses filiales).

DETTE TOTALE (note 2) .....	1,774,366,746	1,490,756,525
SURPLUS APPROPRIÉ .....	46,018,114	39,381,117
SURPLUS CONSOLIDÉ .....	1,058,314,470	1,021,151,177
DÉPÔTS EN FIDÉICOMMIS:		
Dépôts judiciaires .....	14,085,318	11,936,989
Commission scolaires — formation technique et professionnelle .....	29,070,674	30,149,413
Autres dépôts .....	27,221,987	28,718,827
	70,377,979	70,805,229
	\$2,949,077,309	\$2,622,094,048
LA SITUATION DE L'ENCAISSE PEUT SE RÉSUMER COMME SUIT:		
Espèces en caisse et en banque .....	\$ (30,963,063)	\$ (40,933,131)
Fonds en fidéicommis .....	39,672,979	54,227,629
	8,709,916	13,294,498
À DÉDUIRE:		
Chèques émis et en circulation .....	76,499,841	65,258,050
DÉCOUVERT AUX LIVRES .....	\$ 67,789,925	\$ 51,963,552

Quant aux emprunts de l'Hydro-Québec, ils se sont élevés à \$260 millions au cours de l'exercice financier 1966/67 du gouvernement. En voici le détail:

Montant (en millions de dollars)	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
<i>En dollars des États-Unis</i>					
60	5 $\frac{3}{8}$ %	26 avril 1966	26 ans	98.96	5.45%
40	6 $\frac{1}{4}$ %	23 sept. 1966	25 ans	100.00	6.25%
60	6 $\frac{1}{4}$ %	1 <sup>er</sup> janv. 1967	26 ans	99.50	6.29%
<i>En dollars canadiens</i>					
7.3	6%	15 juil. 1966	14 ans	98.15	6.20%
42.7	6%	15 juil. 1966	24 ans	97.25	6.22%
12	6 $\frac{1}{2}$ %	1 <sup>er</sup> fév. 1967	11 ans	98.50	6.70%
38	6 $\frac{1}{2}$ %	1 <sup>er</sup> fév. 1967	23 ans	97.50	6.71%

Je voudrais noter enfin un facteur positif concernant notre politique d'emprunts. Je veux parler du rôle stabilisateur important que joue la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le marché des valeurs de la province et de l'Hydro-Québec. En tant qu'acheteur institutionnel, la Caisse devient progressivement un chef de file influent dans les milieux financiers et aide ainsi le marché de nos obligations. Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons emprunté une somme de \$525 millions au cours du présent exercice. L'apport de la Caisse a été des plus appréciable puisqu'elle a souscrit au moment du lancement de nos diverses émissions un total de \$65 millions, tout en jouant un rôle très actif sur le marché secondaire.

##### 5. ÉTATS FINANCIERS ADDITIONNELS

Je vous soumetts aussi au tableau 3 le bilan du gouvernement au 31 janvier 1967, comparé à celui du 31 janvier 1966. J'attire votre attention sur le fait que ce bilan n'est pas préparé de la même façon que le bilan du 31 mars publié dans les Comptes publics. Il doit donc être utilisé avec prudence et vous est soumis sous cette réserve. Vous trouverez aussi, au tableau 4, l'état sommaire de la dette consolidée et assumée au 31 janvier 1967 ainsi que ses variations probables au cours de février et mars 1967 et l'estimation de la dette consolidée et assumée au 31 mars 1967. Sans doute, ces renseignements vous seront utiles.

Tableau 4

**ÉTAT SOMMAIRE de la dette consolidée  
et de la dette assumée au 31 janvier 1967  
et estimation au 31 mars 1967**

<b>Dette consolidée au 31 janvier 1967</b>		
Emprunts obligataires moins fonds d'amortissement . . .		\$1,049,242,344
Obligations d'épargne . . . . .		273,949,050
Billets payables à B. C. Hydro & Power Authority . . .		60,000,000
Bons du trésor . . . . .		82,000,000
		<hr/>
		1,465,191,394
<b>Dette assumée au 31 janvier 1967</b>		
Boulevard Métropolitain . . . . .	\$ 59,003,455	
Commission municipale de Québec . . . . .	10,789,900	
Village de Parent . . . . .	484,500	
Emprunts de certaines institutions universitaires . . . . .	44,277,318	114,555,173
		<hr/>
		1,579,746,567
<b>Dette consolidée et assumée au 31 janvier 1967</b>		
<b>Variations probables en février et mars 1967</b>		
Déduire		
Emprunt échu le 1er février 1967 . . . . .	25,000,000	
Estimation des obligations d'épargne à rembourser . . . . .	6,000,000	
Estimation de la dette assumée à rembourser . . . . .	357,633	31,357,633
		<hr/>
		1,548,388,934
Ajouter		
Variation nette des fonds d'amortissement . . . . .	6,227,407	
Obligations émises en date du 1er mars 1967 . . . . .	45,000,000 (1)	
Obligations émises au Régime de pensions du Canada . . . . .	226,000	
Estimé des Bons du trésor à émettre . . . . .	30,000,000	81,453,407
		<hr/>
		\$1,629,842,341
		<hr/>

(1) Obligations payables en dollars américains dont \$13.5 millions seront livrées le 19 mai 1967.

## CHAPITRE III

### PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1967/68

#### 1. LES DÉPENSES

Le budget des dépenses pour 1967/68, tel qu'il apparaît au tableau 5, comporte une augmentation totale de \$239 millions par rapport aux dépenses probables de 1966/67, y compris les investissements universitaires. Cette augmentation prévue en 1967/68 provient, pour plus des deux tiers, des dépenses accrues du ministère de l'Éducation, lesquelles s'élèveront à \$581.9 millions, comparativement à \$494.9 millions, soit une augmentation de \$87 millions et de celui de la Santé dont les dépenses se chiffreront à \$585.1 par rapport à \$518.8 millions soit \$66.3 millions de plus. Alors que les dépenses totales du gouvernement vont s'accroître de 11.2%, les dépenses du ministère de l'Éducation vont s'accroître de 17.9% et celles de la Santé de 12.8%. Les dépenses de tous les autres ministères réunis s'accroîtront de 6.8%. Cependant, si l'on rapproche les prévisions de 1967/68 de celles faites lors du discours du budget du 31 mars 1966, cette augmentation est encore plus considérable puisqu'elle s'établit à \$292.3 millions.

Une bonne partie des augmentations est inévitable en ce sens qu'elle correspond soit à l'application des conventions collectives signées depuis un an, soit à des augmentations de prix, soit à l'accroissement normal du volume de services provenant de programmes existants. Il n'en reste pas moins que par le truchement d'un réaménagement budgétaire relativement important, le gouvernement va lancer un certain nombre de programmes nouveaux que nous jugeons essentiels pour assurer l'avenir.

Le budget de 1967/68 est orienté selon trois objectifs fondamentaux: l'éducation et son prolongement, la culture, la sécurité sociale et le développement économique.

#### *a) L'éducation et la culture*

Parce qu'elle est le fondement de la croissance économique, parce qu'elle est la clé qui permettra à chacun d'accéder et de participer pleinement aux avantages sociaux et culturels d'une économie prospère, l'éducation doit constituer la toute première préoccupation d'un gouvernement soucieux de

**Tableau 5**

**BUDGET DES DÉPENSES pour l'exercice financier 1967 / 68**

Ministères	Total	Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles.....	\$ 11,791,500	\$ 11,499,400	\$ 3,292,100
Affaires fédérales-provinciales.....	614,400	614,400	—
Affaires municipales.....	22,501,700	22,501,700	—
Agriculture et colonisation.....	92,099,900	80,968,900	11,131,000
Conseil exécutif.....	10,080,600	9,930,600	100,000
Education.....	581,939,900	576,939,900	5,000,000
Famille et bien-être social.....	263,579,200	261,829,200	1,750,000
Finances.....	27,055,100	27,055,100	—
Industrie et commerce.....	13,188,700	12,578,700	610,000
Justice.....	59,577,500	59,577,500	—
Législation.....	4,748,500	4,748,500	—
Revenu.....	137,909,600	137,909,600	—
Richesses naturelles.....	15,391,000	11,536,200	3,854,800
Santé.....	585,073,100	567,607,800	17,465,300
Secrétariat de la province.....	7,757,100	7,757,100	—
Terres et forêts.....	23,700,800	23,575,300	2,125,500
Tourisme, chasse et pêche.....	17,867,800	14,867,800	3,000,000
Transports et communications.....	12,573,600	10,365,600	2,208,000
Travail.....	13,691,200	13,691,200	—
Travaux publics.....	92,955,200	31,676,400	61,278,800
Voie.....	237,298,500	87,298,500	150,000,000
	<u>\$2,236,394,900</u>	<u>\$1,974,579,400</u>	<u>\$ 261,815,500</u>
Service de la dette.....	\$ 77,328,200	\$ 77,328,200	—
Amortissement.....	31,653,600	31,653,600	—
	<u>\$ 108,981,800</u>	<u>\$ 108,981,800</u>	<u>—</u>
<b>Total.....</b>	<u><u>\$2,345,376,700</u></u>	<u><u>\$2,083,561,200</u></u>	<u><u>\$ 261,815,500</u></u>

**SOMMAIRE**

**Ordinaires:**

**Revenus.....** \$2,143,765,000

**Dépenses:**

Ordinaires..... \$1,974,579,400

Service de la dette..... 77,328,200

Amortissement..... 31,653,600

2,083,561,200

**Surplus au compte ordinaire avant réaménagement fiscal.....**

\$ 60,203,800

**Immobilisations.....**

\$ 261,815,500

**Extraordinaires:**

Le montant de la contribution gouvernementale pour le financement des investissements universitaires qui sera fixé par une loi ultérieure ne dépassera pas.....

\$ 35,000,000

répondre aux besoins réels du Québec. On n'a plus à démontrer à notre société le rôle essentiel qu'elle doit reconnaître à l'éducation, aussi bien à l'éducation des jeunes qu'au perfectionnement constant des connaissances chez l'adulte déjà engagé dans une activité professionnelle ou un métier.

L'état a le devoir de canaliser toutes les ressources humaines et matérielles possibles dans le sens d'un progrès authentique de l'éducation au Québec. C'est dans cette perspective que le budget présenté aujourd'hui a été conçu et aménagé. Les chiffres que je viens de citer reflètent clairement cette orientation.

Le budget brut du ministère de l'Éducation sera de \$736 millions, y compris les investissements universitaires. Ce montant dépasse de \$164 millions le budget brut de \$572 millions prévu en 1966/67. Par ailleurs, une somme d'environ \$300 millions sera fournie par les commissions scolaires par le truchement de la taxe foncière. C'est donc dire que plus de \$1 milliard de fonds publics sera consacré à l'éducation en 1967/68.

Dans le cadre de l'option que nous avons faite en faveur du développement de l'éducation, nous avons dû, évidemment, faire des choix. Ces choix ont été dictés par les exigences d'une croissance équilibrée de l'ensemble de notre système d'enseignement.

Tout d'abord, le gouvernement assurera aux commissions scolaires les moyens d'améliorer, dans toutes les régions de la province, les services d'enseignement offerts aux niveaux élémentaire et secondaire, et de franchir de cette façon une nouvelle étape dans la réforme déjà entreprise. La taxe foncière scolaire ayant atteint le taux normalisé dans la grande majorité des commissions scolaires, le gouvernement doit suppléer leurs revenus propres par des subventions d'équilibre budgétaire croissant à un rythme rapide, par suite, en particulier, des dépenses accrues au chapitre des salaires. Au budget de 1966/67, on avait prévu \$70 millions au titre des subventions d'équilibre budgétaire. En fait, ces subventions auront atteint \$127 millions avant la fin de l'année financière 1966/67. Nous avons inscrit \$135 millions dans le budget de 1967/68, mais il est probable qu'un tel montant sera insuffisant.

Au niveau de l'enseignement secondaire, nous avons à faire face aux besoins des générations croissantes de jeunes qui accèdent à l'école secondaire et qui doivent y recevoir un enseignement rénové, vraiment adapté à leurs aptitudes et aux exigences de plus en plus grandes de l'enseignement post-secondaire ou du marché du travail. Bref, l'accroissement démographique et la scolarisation accélérée des élèves au niveau secondaire nécessitent un important programme d'investissements. Des subventions de constructions aux commissions scolaires vont permettre de mettre en chantier, en 1967/68, 131 écoles secondaires réparties dans toutes les régions du Québec. La plupart de ces constructions seront admissibles à une contribution fédérale jusqu'à concurrence de 75% de leurs coûts. Cette contribution explique, pour une large part, l'écart considérable entre le budget net et le budget brut du ministère.

Il est devenu urgent de prévoir l'expansion des institutions qui devront accueillir les jeunes qui quittent en nombre croissant l'école secondaire et qui ont les aptitudes nécessaires pour poursuivre leurs études. C'est pourquoi le gouvernement prévoit la mise en place, dès 1967/68, des premiers collèges d'enseignement général et professionnel. Ces collèges prépareront les étudiants à l'université ou à des fonctions de travail de niveau technique.

Le budget du ministère de l'Éducation indique l'importance accrue que le gouvernement entend donner à la formation et au perfectionnement des maîtres. Il a attribué à l'Institut de recherche pédagogique, qu'il a créé en décembre dernier, les crédits qui lui permettront de mettre en marche cet organisme appelé à jouer un rôle déterminant dans l'évolution de la pédagogie au Québec.

Au bénéfice, principalement, des travailleurs désireux d'améliorer leur formation professionnelle et des personnes qui doivent se donner un complément de formation générale afin d'accéder à un métier, le ministère de l'Éducation doublera ses dépenses au chapitre de l'éducation permanente.

Plusieurs initiatives, contenues dans la législation dont l'Assemblée législative a été saisie, favoriseront une accessibilité encore plus grande des jeunes à l'éducation. Le ministère de l'Éducation mettra en place un nouveau régime de subventions aux institutions privées d'enseignement. De plus, la gratuité scolaire sera établie dans les collèges d'enseignement général et professionnel.

Enfin, le gouvernement attachera en 1967/68 une importance toute particulière à l'enseignement universitaire, clé de voûte du système d'enseignement. L'enseignement universitaire a, au Québec comme ailleurs, une ampleur toujours plus grande et exige des déboursés qui peuvent s'accroître d'autant plus rapidement que des pénuries se font sentir aussi bien pour ce qui a trait au personnel qu'aux facilités de recherches et aux installations.

Le gouvernement est d'avis que nos universités doivent être en mesure de faire face à la situation tant pour le nombre de ceux qui désirent fréquenter ces institutions que pour la qualité de l'enseignement que l'on y dispense.

Nous avons décidé de faire un effort maximum dans les circonstances, en portant de \$44 à \$67 millions les subventions pour fins d'administration. Cette somme de \$67 millions, qui est bien en deçà de celle demandée, a été acceptée par les recteurs des universités à la suite de négociations qui se sont déroulées dans un esprit de compréhension et de collaboration.

Après s'être entendu sur la somme disponible, c'est le comité *ad hoc* où était représentée chacune des universités qui en a décidé, à l'unanimité, la répartition. Cette décision fut ratifiée, encore une fois à l'unanimité, par tous les recteurs à une réunion présidée conjointement par mon collègue le ministre de l'Éducation et moi-même.

L'an dernier, le comité *ad hoc*, après avoir étudié les besoins des universités pour l'année 1966/67, avait recommandé au gouvernement du temps des subventions pour un montant de \$52 millions, mais celui-ci les a réduites à

\$44 millions. Ces subventions se sont avérées insuffisantes et la plupart des universités ont connu des déficits considérables.

Nous avons accepté de combler une large part de ces déficits au moyen d'une subvention de \$4.5 millions échelonnée sur une période de trois ans, mais nous avons averti les recteurs qu'ils devraient à l'avenir s'en tenir à la somme mise à leur disposition et acceptée à l'unanimité. Tout dépassement deviendra l'entière responsabilité des universités.

L'an dernier, la répartition de ces subventions, qui avait été établie par l'ancien gouvernement et qui était différente de celle établie par le comité *ad hoc*, avait provoqué de longues discussions. Cette année, je le répète, la répartition a été acceptée à l'unanimité par les universités et elle a été ratifiée par le gouvernement. C'est cette répartition que vous trouvez dans les budgets des dépenses.

Les comparaisons entre les subventions pour l'année 1967/68 et celles de 1966/67 doivent être faites non pas sur les montants inscrits au budget de l'année courante, mais sur les montants dépensés, puisque nous avons assumé, en partie, les déficits des universités.

Il est possible que notre décision provoque de nouvelles discussions; mais je dois rappeler à ceux qui s'intéressent à cette question que nous soumettrons à l'Assemblée législative la loi, annoncée dans le discours du Trône, créant un organisme de planification et de coordination de l'enseignement universitaire qui sera chargé, entre autres choses, d'établir la répartition de ces subventions tout en considérant le rattrapage que doivent faire nos institutions canadiennes-françaises, en particulier dans le domaine de la recherche. Cet organisme aura les pouvoirs nécessaires pour connaître tous les faits pertinents de nature à le guider dans les décisions qu'il devra prendre à cet égard. Nous voulons, comme le disait le ministre de l'Éducation, qu'aucune université n'ait un traitement de faveur, mais que toutes soient traitées avec justice et équité.

À ces subventions, il faut ajouter les contributions pour le financement des investissements au montant de \$35 millions. C'est donc une somme totale de \$102 millions qui sera mise à la disposition de nos universités. Il s'agit là d'une somme considérable, mais après avoir étudié sérieusement leurs besoins, le gouvernement juge que c'est là le minimum nécessaire pour permettre à nos universités de continuer leur oeuvre.

L'accent qui est mis sur l'enseignement ne peut faire oublier cependant que l'adulte a lui aussi des besoins culturels qu'on peut considérer comme le prolongement de son éducation. À notre avis, les besoins intellectuels et artistiques de la population ne s'arrêtent pas à la frontière de l'école; sortis des institutions d'enseignement, les jeunes québécois doivent avoir le plus large accès possible aux oeuvres d'intelligence et de beauté. La mise en valeur de notre patrimoine culturel et la création d'oeuvres nouvelles constituent un de nos soucis les plus pressants.

C'est pourquoi, à l'accroissement des crédits consacrés au ministère de l'Éducation, correspond une augmentation des dépenses prévues dans les

divers services du ministère des Affaires culturelles. Le budget des dépenses ordinaires passera de \$8.3 millions à \$11.5 millions, ce qui représente une augmentation de 38%.

Le ministère sera mieux en mesure d'appliquer un programme de diffusion et de déconcentration de la culture. C'est ainsi que les subventions distribuées par le service des bibliothèques publiques seront accrues de \$350,000 et portées au total de \$1,650,000.

En plus de désigner des régions-pilotes pour l'application du programme de déconcentration, aussi bien dans le secteur de l'enseignement artistique que dans celui de l'activité linguistique, le ministère créera un service spécial pourvu d'un budget de \$187,800 dont une grande partie sera utilisée pour des expositions itinérantes et des salons du livre. À Montréal, les crédits de la Bibliothèque Saint-Sulpice seront augmentés de 50%.

Les sommes affectées aux subventions, indépendamment de celles qui sont consacrées aux bibliothèques publiques, passeront de \$2 à \$3 millions, ce qui représente une autre augmentation de 50%.

Afin d'assurer l'exécution de ce programme et de permettre au ministère de jouer pleinement le rôle que la population attend de lui, ses effectifs seront considérablement augmentés. Ainsi pourra-t-on dépasser plus rapidement le stade des projets et s'engager dans des réalisations véritables.

## ***b) La sécurité sociale***

Dans le domaine de la sécurité sociale, il nous faut d'abord assurer la très rapide augmentation du coût des programmes existants. Les conventions collectives qui ont été négociées dans le secteur hospitalier et dans celui du bien-être social impliquent des augmentations de salaires qui se traduisent par des déboursés considérables auxquels vient s'ajouter une augmentation du volume et du coût des services. La majeure partie de la hausse des crédits budgétaires accordés dans ce domaine vient de là. Néanmoins, le ministère de la Santé a l'intention, cette année, de donner une impulsion nouvelle à l'établissement de cliniques externes. En outre, il devra consacrer des sommes importantes à la mise en chantier et au parachèvement de nouveaux hôpitaux. Quant au ministère de la Famille et du Bien-être social, il disposera de moyens suffisants pour accélérer la conversion des orphelinats de type traditionnel et la construction de petits centres pour héberger et soigner les personnes âgées.

Enfin, le gouvernement déposera d'ici peu un projet de loi créant La Société québécoise d'habitation qui favorisera la rénovation urbaine, l'élimination des taudis et la construction d'habitations à loyers modiques. L'habitat urbain pose des problèmes aigus que le gouvernement du Québec ne peut plus laisser s'aggraver.

Aussi importantes que soient ces mesures, elles ne représentent qu'une assez faible partie de ce que le gouvernement a l'intention d'entreprendre dans

le domaine de la sécurité sociale et de la guerre à la pauvreté. On le verra mieux, un peu plus loin dans cet exposé, lorsque j'aborderai le réaménagement fiscal dont je proposerai cette année une première étape.

### ***c) Le développement économique***

La politique économique suivie par le gouvernement se situe sur deux niveaux différents. D'une part, la mise en chantier de 131 écoles secondaires va contribuer, en particulier à la fin de l'été ou au début de l'automne, à soutenir le niveau de l'emploi au Québec, surtout dans l'industrie de la construction. En fait, c'est à \$125 millions que l'on estime le montant total des travaux qui seront entrepris à cette fin, cette année. Ces constructions d'écoles, qui répondent à des besoins indiscutables pour assurer l'expansion de l'enseignement secondaire, vont servir en outre un objectif économique immédiat.

D'autre part, le gouvernement présente plusieurs mesures qui devraient avoir pour effets de créer à brève échéance des emplois nouveaux et de faciliter l'expansion et la modernisation des entreprises. C'est ainsi qu'une somme de \$5 millions a été inscrite aux comptes non budgétaires pour financer l'Office de crédit industriel dont le ministère de l'Industrie et du Commerce étudie actuellement les modalités et dont la loi sera présentée bientôt. Ce fonds sera destiné à assurer la modernisation de la petite et de la moyenne entreprise au Québec. En collaboration avec les services techniques du ministère, l'Office devrait éventuellement entraîner une amélioration appréciable de l'efficacité d'entreprises dont la capacité de résister à la concurrence est parfois faible et qui cependant joue un rôle local ou régional essentiel.

Le budget du ministère des Terres et Forêts augmentera de près de 40% pour lui permettre d'accélérer l'établissement de l'inventaire forestier du Québec, d'intensifier le programme de restauration forestière et d'améliorer le système de protection; de la sorte, il accentuera la mise en valeur de la plus importante de nos richesses naturelles et favorisera l'implantation d'usines de pâtes et papiers, de scieries et d'usines de contreplaqués. De son côté, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation amorce un vaste programme de transformation de l'industrie laitière par la fusion d'usines; souvent celles-ci sont trop nombreuses et trop petites pour être efficaces. De même, des laboratoires pour l'analyse du lait seront construits.

Plusieurs autres initiatives seront prises par divers ministères en vue d'accélérer le développement économique. Il est important de rappeler, à cet égard, que la réalisation du plan de développement de la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie commencera au cours de 1967-68.

En outre, le gouvernement, dans le courant de l'année, facilitera à la Société générale de financement l'obtention de ressources financières additionnelles pour lui permettre de mieux remplir son rôle. Quant à Sidbec, le gouvernement continue d'être vivement intéressé par le projet. Le directeur

général de Sidbec a un mandat suffisant pour examiner et mener à bonne fin l'élaboration d'un plan définitif.

Le développement économique exige plus que des projets et des ressources financières. Il doit s'appuyer sur une main-d'oeuvre qualifiée. L'accent qui est mis sur l'expansion de l'enseignement technique et professionnel aux niveaux secondaire et post-secondaire nous permet d'espérer que d'ici peu cette main-d'oeuvre sera disponible. Dans l'intervalle, cependant, nous devons être en mesure d'assurer aux travailleurs les moyens nécessaires pour passer le plus facilement possible d'un secteur industriel à un autre et d'un emploi à un autre.

Le recyclage des travailleurs doit prendre une grande expansion. Le ministère du Travail recevra cette année des ressources suffisantes pour mettre en marche une politique cohérente de main-d'oeuvre. La direction générale de la main-d'oeuvre est appelée à cet égard à un important développement.

Finalement, le gouvernement prendra les moyens en vue d'inciter les entreprises à s'établir chez nous et, entre autres choses, il améliorera l'information dont celles-ci disposent au sujet du Québec, de chacune de ses régions et de ses sites d'implantation industrielle. Je tiens à souligner à nouveau que le gouvernement accorde la plus haute importance à susciter un climat favorable à l'établissement et à l'essor de l'entreprise privée.

\* \* \*

Ces trois objectifs fondamentaux dans les domaines de l'éducation et de la culture, de la sécurité sociale et du développement économique ne comportent qu'une fraction de ce que nous aurions voulu réaliser au cours du prochain exercice. Ces objectifs répondent à des besoins urgents et même essentiels. Il n'en reste pas moins qu'ils ajoutent à des frais budgétaires déjà élevés. De façon à éviter que ces charges ne soient trop lourdes, le gouvernement a dû comprimer certaines dépenses d'une façon parfois radicale. C'est ainsi que le budget d'immobilisations de la Voirie a été fixé à \$150 millions alors que ce ministère en 1966/67 en aura dépensé \$192 millions. Maintenant que les grands travaux de voirie entrepris à l'occasion de l'Exposition universelle sont pratiquement terminés, le budget d'immobilisations du ministère sera orienté davantage vers la voirie locale et régionale.

Dans d'autres ministères, la progression des crédits est à peine plus élevée que ce qui est nécessaire pour payer les augmentations de salaires et pour faire face à l'augmentation du prix des produits et des services utilisés.

Dans d'autres ministères encore, une partie appréciable de la progression des dépenses est due à Expo 67 et n'est donc que temporaire. En somme, la mise en oeuvre de nouveaux programmes s'est accompagnée d'une politique d'austérité dans chaque cas où les activités gouvernementales n'étaient pas considérées comme prioritaires.

Je signale enfin, en terminant ces quelques observations sur les dépenses prévues, que le budget comporte pour la première fois un estimé plus précis du service de la dette au cours de l'année à venir. Le service de la dette du prochain exercice a été établi d'une façon aussi objective que possible à \$77.3 millions en tenant compte des emprunts et des remboursements en 1967/68. Dans le passé, ce poste était continuellement sous-évalué. Ainsi on a inscrit, au budget de 1966/67, une somme de \$54.7 millions pour le service de la dette, alors que celui-ci s'élèvera à \$72.3 millions, soit presque \$18 millions de plus.

## 2. LE FINANCEMENT DES DÉPENSES

On trouvera au tableau 6 les revenus prévus pour 1967/68 aux taux et conditions de 1966/67. On a tenu compte cependant de la revision des ententes fiscales fédérales-provinciales de façon à inclure des sommes additionnelles qui seront obtenues au titre de la nouvelle formule de péréquation et des transferts aux provinces sous forme de points d'impôt et de versements inconditionnels.

Le revenu des impôts a été calculé sur la base d'un accroissement de  $7\frac{1}{2}\%$  du produit provincial brut. À cet égard, il faut noter que le gouvernement de l'Ontario fonde ses prévisions de revenus de 1967/68 sur une progression du produit provincial brut de  $7\%$ .

J'ai expliqué au début de cet exposé pour quelle raison nous devons considérer comme possible un ralentissement de l'expansion économique générale. Néanmoins, la tenue de l'Exposition universelle à Montréal va entraîner des augmentations temporaires, mais appréciables, du rendement de certains impôts. La taxe de vente et la taxe sur les carburants, par exemple, auront un rendement temporaire plus élevé pendant quelques mois. Quant au rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les profits des compagnies, il augmentera pour la même raison.

Quoiqu'il en soit, les revenus du gouvernement en 1967/68 seront de \$2,143,765,000 soit \$243.9 millions de plus que l'année précédente. L'augmentation prévue est donc de  $12.8\%$ .

Le surplus au compte ordinaire, avant la mise en vigueur du réaménagement fiscal que j'exposerai tout à l'heure, sera de \$60 millions. Comme les dépenses d'immobilisations seront de \$296.8 millions (y compris les investissements universitaires), le déficit total des comptes budgétaires s'élèvera à \$236.6 millions. Toute cette somme n'a pas à être empruntée sur les marchés financiers. En effet, chaque année, on constate qu'une portion des crédits prévus n'est pas dépensée avant le 31 mars. Les crédits non utilisés, ou crédits périmés, sont forcément assez importants lorsque le budget total atteint des sommes aussi substantielles que celles que nous avons connues au cours des dernières années. Compte tenu de ces crédits périmés et des besoins supplémentaires qui se présentent inévitablement au cours d'un exercice, j'estime

**Tableau 6**

**BUDGET DES REVENUS pour l'exercice financier 1967 / 68**

Revenus fiscaux:		
Corporations:		
Capital et places d'affaires	\$ 43,100,000	
Profits	155,000,000	
	\$198,100,000	
Profits d'exploitation minière	17,800,000	
Profits sur les opérations forestières	4,000,000	
Revenu des particuliers	509,000,000	
Successions	42,500,000	
Vente en détail	370,400,000	
Gazoline	224,500,000	
Tabac	39,900,000	
Repas et hôtellerie	35,500,000	
Courses	11,500,000	
Services	7,300,000	
Transferts de valeurs mobilières	2,200,000	
		\$1,462,700,000
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers:		
Mines	1,340,000	
Ressources hydrauliques	28,260,000	
Terres et forêts	18,000,000	
Transports et communications	66,200,000	
Autres	22,375,000	
		136,175,000
Ventes et services		2,550,000
Intérêts		12,850,000
Amendes et confiscations		3,500,000
Recouvrements		3,325,000
Régie des alcools du Québec:		
Revenu net d'exploitation	75,650,000	
Permis et droits	22,950,000	
		98,600,000
Gouvernement du Canada:		
Subside basé sur la population	3,900,000	
Péréquation en vertu des arrangements fiscaux 1967 / 69 et au titre du retrait de certains programmes conjoints	362,740,000	
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints	8,335,000	
Versements inconditionnels	31,215,000	
Part de l'impôt successoral	12,500,000	
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints	5,375,000	
		424,065,000
Total des revenus		\$2,143,765,000

que les besoins d'emprunts découlant des comptes budgétaires du gouvernement seront de l'ordre de \$190 millions.

En plus, il faut tenir compte des opérations non budgétaires qui nécessiteront également des emprunts de quelque \$160 millions. Ces comptes non budgétaires comportent entre autres un remboursement de \$40 millions à B. C. Hydro & Power Authority, des remboursements d'emprunts échus pour \$24 millions, des versements aux fonds d'amortissement pour \$14 millions, une avance à l'Office des autoroutes pour \$52 millions et certains autres déboursés et avances. Également, il faut déduire de ces sommes l'amortissement, la provision pour créances douteuses et certaines autres régularisations.

Enfin, le budget d'immobilisations de l'Hydro-Québec en 1967-68 exige un minimum d'emprunts de \$200 millions au cours de notre année fiscale.

En résumé si on ne procédait à aucune augmentation d'impôt, le gouvernement devrait prévoir un programme d'emprunts de \$550 millions.

Ainsi que je l'ai indiqué précédemment, le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec ont emprunté, en 1966/67, en obligations conventionnelles et en obligations d'épargne la somme de \$525 millions, dans un marché difficile. À première vue on pourrait croire qu'en raison de l'amélioration des marchés financiers, le gouvernement du Québec pourrait tenter d'emprunter \$550 millions au cours de l'exercice 1967/68.

Une telle conclusion ne serait pas réaliste. La dette directe et garantie du Québec qui était au 31 mars 1960 de \$1,067 millions soit 37% environ de la dette directe et garantie du gouvernement de l'Ontario, atteint maintenant près de \$4 milliards, soit plus de 90% de la dette directe et garantie de la province voisine. J'ai déjà fait allusion à l'encombrement des portefeuilles privés par des émissions de titres du Québec trop rapprochées les unes des autres. En conséquence, nous devons ralentir le rythme de nos émissions eu égard aux conditions actuelles du marché. Je crois donc opportun de fixer un objectif d'emprunts à long terme d'environ \$450 millions.

Advenant cependant le cas où les marchés financiers s'amélioreraient, nous pourrions dépasser l'objectif que je viens de fixer. Les sommes ainsi obtenues serviraient alors à consolider la dette à court terme du gouvernement, laquelle a atteint au cours des deux dernières années un niveau peu compatible avec une saine administration financière.

Les obligations d'épargne ayant atteint un niveau relativement élevé pour ce genre de titres, je n'ai pas l'intention de recourir à ce mode de financement au cours du prochain exercice. J'ai déjà exprimé à cet égard de sérieuses réserves en raison du fait que les provinces ne peuvent compter sur le support de la Banque du Canada et que les obligations d'épargne constituent une dette flottante dont le remboursement peut être exigé en tout temps. Il y a quelques mois, nous avons même dû augmenter les taux d'intérêt sur ces obligations pour éviter des rachats massifs lorsque le gouvernement fédéral a annoncé une

nouvelle émission de ses propres obligations d'épargne à des taux supérieurs aux nôtres. Notre initiative s'est avérée fructueuse, mais les remboursements mensuels demeurent relativement élevés.

Néanmoins, il reste intéressant d'émettre des titres accessibles au petit épargnant et adaptés à ses besoins ou à ses goûts. À cette fin, nous poursuivons, au ministère des Finances, des études qui, jusqu'ici, ont porté, entre autres choses, sur les obligations dites à tirage, c'est-à-dire qui donnent lieu périodiquement à un tirage au sort. Un haut fonctionnaire du ministère s'est rendu récemment en Angleterre examiner le mode de fonctionnement de telles émissions.

Je ne sais pas encore si nous nous lancerons dans cette voie ou dans une autre. Je reste persuadé, cependant, de la nécessité d'offrir au petit épargnant un titre qui lui soit spécifiquement destiné.

Après avoir établi le montant total des besoins financiers du gouvernement et de l'Hydro-Québec, après avoir déterminé le programme d'emprunts pour 1967/68, considérant le niveau actuel de la dette à court terme du gouvernement et le refus du gouvernement fédéral, lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, d'accéder aux demandes légitimes des provinces, nous en sommes venus à la conclusion que des augmentations d'impôt étaient inévitables. En effet, si les nouveaux arrangements fiscaux avaient entraîné des transferts du gouvernement fédéral aux provinces de montants voisins de ceux que nous avons demandés, le gouvernement du Québec aurait pu faire face à ses besoins sans alourdir le fardeau fiscal. Sans doute, les récents arrangements ont augmenté d'environ \$115 millions les ressources du gouvernement du Québec en péréquation et en versements inconditionnels, mais ce montant est loin d'être suffisant.

Les discussions, qui ont eu lieu dans le cadre du Comité du régime fiscal, ont été décevantes. Les représentants du gouvernement central et ceux des provinces avaient participé pendant près de deux ans à des prévisions méticuleuses des dépenses et des revenus des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. D'un commun accord, ils en étaient arrivés à la conclusion que le gouvernement fédéral allait être en mesure de faire face à ses besoins actuels et prévisibles, d'ici 1971/72, sans difficultés financières. On entrevoyait même la possibilité qu'il dispose d'un surplus de ses revenus sur ses dépenses. Au contraire, les provinces et leurs municipalités, selon les mêmes prévisions, feraient face à un déficit croissant très rapidement et atteignant, d'ici quelques années, des proportions dramatiques.

Les conclusions de cette étude du Comité du régime fiscal ont peu influencé le gouvernement fédéral qui n'a consenti que certains transferts applicables aux deux prochaines années. Ces transferts ne sont pas négligeables, mais ils sont très insuffisants et, dans ces conditions, les gouvernements provinciaux n'ont pas d'autre choix que d'augmenter tôt ou tard leurs impôts.

### 3. LE RÉAMÉNAGEMENT FISCAL

S'il nous est nécessaire d'augmenter le fardeau fiscal pour financer les besoins du gouvernement, nous devons par ailleurs alléger celui du contribuable à revenu modique, tel que nous l'avions promis. À cet égard nous proposons de supprimer tout paiement d'impôt sur le revenu pour le célibataire qui gagne moins de \$2,000 et pour le contribuable marié qui gagne moins de \$4,000.

Le dégrèvement d'impôt que nous proposons pour les célibataires qui gagnent moins de \$2,000 et pour les personnes mariées dont le revenu est moins de \$4,000, n'est pas une majoration générale des exemptions actuelles de \$1,000 à \$2,000 pour les célibataires et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Une majoration générale entraînerait des pertes considérables de revenus pour le trésor public et favoriserait beaucoup plus les contribuables à revenu élevé que ceux dont le revenu est modeste.

Afin de pallier cette difficulté, nous aurions voulu, ainsi que nous l'avions promis, changer le système des exemptions actuelles pour un régime de dégrèvements forfaitaires d'impôt, comme le recommandait la Commission d'enquête sur la fiscalité au Québec. Nous préférons, pour le moment, étudier cette importante question avec les autres gouvernements du pays, dans le cadre des discussions du Comité du régime fiscal. En attendant, tout en conservant le régime actuel des exemptions, nous proposons d'accorder aux célibataires qui gagnent moins de \$2,000 et aux personnes mariées qui gagnent moins de \$4,000 un dégrèvement égal au montant d'impôt qu'ils devraient normalement payer selon le régime actuel. Bref, les contribuables qui ne gagnent pas \$2,000 ou \$4,000, selon le cas, deviendront totalement exemptés de l'impôt sur le revenu des particuliers.

De même, nous avons prévu que le dégrèvement s'applique à ceux dont le revenu dépasse faiblement ces limites, de manière à ce que l'impôt qu'ils auront à payer ne pourra, en aucun cas, réduire leur revenu à un montant inférieur à \$2,000 ou à \$4,000, selon le cas. Ainsi, une personne mariée sans enfant dont le revenu est de \$4,010, paye actuellement \$118.70. Selon le régime proposé, elle ne payera que \$10, économisant ainsi \$108.70. Par contre, si son revenu est de \$4,200, elle continuera de payer \$133.50 comme auparavant.

Nous proposons également, ainsi que nous nous étions engagés à le faire, à effectuer le remboursement de la moitié de la contribution au Régime de rentes du travailleur autonome gagnant moins de \$2,000, dans le cas du célibataire ou \$4,000 dans le cas du travailleur marié. Cette mesure profitera à 150,000 cotisants.

Selon notre régime fiscal actuel, l'exemption de \$300 par an bénéficie peu aux contribuables à revenu modique alors qu'elle bénéficie davantage au contribuable plus fortuné, cela en raison des taux progressifs de l'impôt. Ainsi, pour le contribuable marié ayant un seul enfant à charge et dont le revenu est de \$2,500, l'exemption de \$300 pour cet enfant lui vaut un rabais d'impôt

de \$16.50; par contre, l'exemption de \$300 vaut \$67.50 au contribuable marié ayant un enfant à charge et dont le revenu est de \$20,000. Nous avons donc décidé d'abolir l'exemption de \$300 par enfant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1967. Elle sera remplacée par des allocations familiales.

Un nombre de plus en plus considérable de personnes, tant dans l'ensemble du Canada qu'au Québec, sont d'avis que le présent régime d'allocations familiales est inadéquat. Les allocations qui sont versées chaque mois, à l'égard des enfants admissibles, n'ont pratiquement pas été accrues depuis la mise en vigueur du régime en 1945. Beaucoup les considéraient insuffisantes au moment même où elles ont été instituées; la situation est encore plus sérieuse maintenant car, depuis l'instauration de ce programme de sécurité sociale, le coût de la vie a presque doublé. C'est donc dire que, sans avoir perdu toute valeur, les allocations familiales ne rendent pas actuellement les services qu'elles devraient normalement rendre. Elles ne correspondent plus à l'accroissement des charges qu'entraîne dans un foyer la présence d'un ou de plusieurs enfants.

Il y a plus grave. Le montant de l'allocation mensuelle actuelle n'a aucune relation avec le nombre d'enfants dans l'unité familiale. L'allocation est de même dimension qu'il s'agisse du premier, du cinquième ou du huitième enfant. On sait pourtant les charges considérables qu'ont à supporter les familles nombreuses, entre autres les frais de logement.

Devant cette situation, bien des formules correctives ont été proposées. Certaines ont été avancées par des membres actuels de l'Opposition, d'autres par des spécialistes de la sécurité sociale ou de la démographie. Le gouvernement a procédé, pour sa part, à un examen sérieux des déficiences du régime actuel et en est venu à la conclusion que des réformes immédiates s'imposaient. À l'heure actuelle, les allocations familiales sont versées par le gouvernement fédéral. Celui-ci les a peu améliorées depuis plus de 20 ans. Il me semble qu'au lieu de s'engager dans de nouvelles dépenses souvent considérables et fréquemment orientées vers des domaines de compétence clairement provinciale, il aurait pu, depuis le temps qu'il en a pris la responsabilité, faire en sorte que le régime actuel d'allocations familiales soit plus réaliste et plus conforme aux besoins des familles, surtout des familles nombreuses. C'est du moins ce que souhaitent la majorité des Canadiens, tant ceux du Québec que ceux des autres provinces. Quoiqu'il en soit, devant une inaction de plus en plus reconnue, le gouvernement du Québec a décidé, lui, d'aller de l'avant.

Lors de la conférence fédérale-provinciale de septembre dernier, dans le mémoire présenté par le premier ministre, le Québec a d'abord proposé de prendre les allocations familiales graduellement en charge, contre compensation fiscale. Inutile de dire que cette proposition tient toujours. En effet, comme je l'ai mentionné, le gouvernement fédéral n'ayant pas adapté ce programme de sécurité sociale aux besoins actuels, nous sommes tout à fait disposés à le faire à sa place, d'autant plus qu'il s'agit là, à notre avis, d'un domaine de compétence provinciale que le gouvernement central a occupé, en grande

partie à la faveur de sa mainmise sur les ressources fiscales des provinces, au moment de la guerre.

Pour le moment, et en attendant le réaménagement de fonctions demandé dans la déclaration du premier ministre, nous allons nous-mêmes, compte tenu de nos ressources, instituer au Québec un programme d'allocations familiales qui atteindra 2,100,000 enfants et environ 800,000 familles et qui s'ajoutera au régime fédéral actuellement en vigueur. Cette nouvelle initiative coûtera annuellement \$88 millions.

Nous croyons que ce nouveau programme, plus modeste que nous l'aurions souhaité, est réaliste et indique clairement dans quelle direction doit, à notre avis, s'engager un régime d'allocations familiales qui se veut conforme aux objectifs fondamentaux que nous nous sommes fixés.

Ce programme québécois s'ajustera au nombre d'enfants dans la famille, en ce sens que l'allocation sera graduée selon le rang de l'enfant. En d'autres termes, l'allocation pour le quatrième enfant sera plus forte que pour le premier; celle pour le sixième plus généreuse que pour le quatrième.

De plus, comme les charges s'accroissent après qu'un enfant a atteint sa douzième année, une allocation supplémentaire sera versée pour tous les enfants ayant de douze à quinze ans inclusivement.

De la sorte, les allocations familiales québécoises, en plus d'effectuer vers les familles moins fortunées, une vaste redistribution de revenus, avantageront les familles nombreuses et compenseront celles-ci, comme il est juste de le faire, pour leurs charges plus considérables. Ainsi, à une plus grande justice dans le domaine de l'impôt sur le revenu, s'ajoute une plus grande justice dans le domaine de la sécurité sociale. C'est là un double objectif auquel nous tenons beaucoup.

Ces allocations familiales s'appliqueront à tous les enfants du Québec, de leur naissance à 16 ans exclusivement. Elles seront de \$30 par année, pour le premier de ces enfants; \$35 pour le deuxième; \$40 pour le troisième; \$50 pour le quatrième; \$60 pour le cinquième; \$70 pour le sixième et pour chacun des suivants de moins de 16 ans. En outre, une allocation supplémentaire de \$10 par année sera versée pour les enfants de 12 ans et plus, mais de moins de 16 ans.

De la sorte, une famille de deux enfants bénéficiera d'un montant annuel de \$65, soit \$30 pour le premier enfant et \$35 pour le deuxième. Une famille de quatre enfants, en vertu du même calcul selon les taux que je viens d'énoncer, pourra bénéficier d'une somme annuelle de \$155. Si, dans l'une ou l'autre de ces familles, un ou des enfants ont 12 ans mais moins de 16, une allocation supplémentaire de \$10 pour chacun d'eux s'ajoutera au total.

Ces allocations représentent, selon le nombre d'enfants, de 30% à 70% des allocations familiales fédérales ou un pourcentage moyen de 50%.

MONTANTS ANNUELS DES  
NOUVELLES ALLOCATIONS FAMILIALES QUÉBÉCOISES  
POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS

	Nombre d'enfants de moins de 16 ans dans la famille						
	1	2	3	4	5	6	7
Les enfants sont tous en bas de 12 ans							
Montant total pour la famille.....	\$30.00	\$65.00	\$105.00	\$155.00	\$215.00	\$285.00	\$355.00
Moyenne par enfant..	30.00	32.50	35.00	38.75	43.00	47.50	50.71
Un des enfants a de 12 à 15 ans							
Montant total pour la famille.....	40.00	75.00	115.00	165.00	225.00	295.00	365.00
Moyenne par enfant..	40.00	37.50	38.33	41.25	45.00	49.17	52.14
Deux des enfants ont de 12 à 15 ans							
Montant total pour la famille.....		85.00	125.00	175.00	235.00	305.00	375.00
Moyenne par enfant..		42.50	41.67	43.75	47.00	50.83	53.57

Les allocations québécoises commenceront à courir le 1<sup>er</sup> avril. Un premier paiement pour les allocations d'avril et de mai sera fait le 1<sup>er</sup> juillet, un second le 1<sup>er</sup> décembre et, par la suite, tous les six mois. Les exemptions de \$300 par enfant admissible aux allocations familiales seront supprimées à partir du 1<sup>er</sup> juillet seulement. Les allocations scolaires pour les enfants qui ne sont pas admissibles aux allocations familiales ne seront pas modifiées et les exemptions d'impôt seront maintenues à \$550 par enfant.

Le dégrèvement d'impôt pour le célibataire qui gagne moins de \$2,000 et pour la personne mariée qui gagne moins de \$4,000 s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967. Pour des raisons d'ordre administratif, les déductions à la source continueront d'être effectuées, mais l'impôt payé par les contribuables visés par cette mesure sera remboursé après la production des déclarations d'impôt pour chaque année à compter de l'année d'imposition 1967.

De même, l'allègement aux travailleurs autonomes de la moitié de la contribution au Régime de rentes courra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967. Le gouvernement remboursera, après la production des déclarations d'impôt, la moitié des contributions de l'année 1967.

Je voudrais maintenant faire ressortir, au moyen de quelques chiffres, le nombre de familles qui seront avantagées au Québec par le réaménagement fiscal que nous proposons. En résumé, ce réaménagement comporte l'abolition de l'impôt sur le revenu pour les gens qui, selon le cas, gagneront \$2,000 et \$4,000 ou moins, la disparition des exemptions de \$300 par enfant et, en remplacement de cette exemption, l'institution d'un programme québécois d'allocations familiales.

Le régime de dégrèvement d'impôt pour les personnes qui gagnent moins de \$2,000 ou \$4,000, selon le cas, rendra non imposable environ 330,000 contribuables. Nous considérons en effet que les personnes dont le revenu se situe en deçà de ces limites ne doivent pas payer l'impôt sur le revenu.

Quant au programme d'allocations québécoises, il y a au Québec environ 800,000 familles ayant un ou plus d'un enfant de moins de 16 ans. Environ 100,000 d'entre elles retireront tous les avantages des allocations familiales parce qu'elles ne payent aucun impôt. De plus, 600,000 à 650,000 autres familles seront avantagées par le régime que nous voulons mettre de l'avant, soit au total 90% des familles. L'autre 10% des familles, en l'occurrence les plus fortunées, recevront moins en vertu du régime d'allocations familiales que ce dont elles bénéficient actuellement à cause de l'exemption de \$300 par enfant. Je dois cependant signaler qu'une bonne proportion des familles qui recevront moins seront touchées pour des montants minimes variant autour de \$5 par année.

En d'autres termes, seules les familles à très haut revenu se ressentiront du nouveau régime, et encore elles ne seront pas tellement touchées. Prenons par exemple le cas d'un père de famille qui gagne \$25,000 par année et qui a cinq enfants. L'abolition de l'exemption de \$300 lui vaut une augmentation d'impôt québécois d'environ \$335. Cependant, si un de ses enfants a 12 ans et plus et moins de 16, il bénéficiera d'allocations familiales s'élevant à un total annuel de \$225. Dans ce cas, son désavantage net sera de \$110 par année. Je rappelle qu'il s'agit d'un père de famille gagnant \$25,000 par année et ayant cinq enfants. S'il gagnait \$50,000, son désavantage serait de \$185. Par ailleurs, s'il gagnait \$10,000, il serait désavantagé de \$37.

De façon générale, on doit s'attendre à ce que tout contribuable marié sera avantagé s'il a un ou deux enfants et s'il gagne moins de \$8,000 par année. Avec trois enfants, il sera avantagé s'il gagne moins de \$9,000. La même chose se produira pour un père de quatre enfants, s'il gagne moins de \$10,000. Et s'il a sept enfants, il sera avantagé tant que son salaire ne dépassera pas \$11,000 par année. Bien entendu — et je m'empresse de le signaler — il s'agit là d'une règle générale. Des situations particulières, l'âge des enfants par exemple, peuvent faire passer des contribuables d'une catégorie à l'autre. Si dans une famille, il y a trois enfants se situant entre 12 et 16 ans, une allocation supplémentaire annuelle de \$10 par enfant, soit \$30 en tout, s'ajoutera aux autres allocations, ce qui ne sera naturellement pas le cas pour les familles où aucun enfant n'a encore atteint 12 ans.

Chose certaine cependant, toutes les familles du Québec à revenu moyen ou à revenu modeste retireront un avantage financier des mesures que nous proposons. Ce sont celles qui en ont le plus besoin qui bénéficieront de la redistribution que nous amorçons de la sorte.

\* \* \*

J'ai indiqué précédemment que les besoins d'emprunts du gouvernement et de l'Hydro-Québec s'élèveraient à \$550 millions pour l'exercice 1967-68. J'ai par ailleurs mentionné que notre objectif d'emprunts à long terme, en raison des contraintes imposées par la situation des marchés financiers, devrait être limité à \$450 millions. C'est donc dire que nous devons financer la différence, c'est-à-dire \$100 millions, par un accroissement des impôts. Par ailleurs, les nouvelles mesures que nous préconisons, dont je viens de vous donner le détail, se traduiront par des dépenses accrues. En revanche, l'abolition de l'exemption de \$300 fera augmenter le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'effet de toutes ces modifications se traduira, pour l'exercice 1967-68, par les changements indiqués au tableau suivant. Certaines modifications n'auront d'effet que sur une partie de l'année. C'est pourquoi, j'ai indiqué au même tableau l'effet, sur une base annuelle, des mesures préconisées.

BESOINS FINANCIERS	<i>En millions de dollars</i>
Besoins pour le financement général des comptes budgétaires	100.1
Allocations familiales québécoises (\$88 millions sur une base annuelle)	58.7
Remboursements aux travailleurs autonomes de la moitié des cotisations au Régime des rentes (\$3.5 millions sur une base annuelle)	0.75
Dégrèvement fiscal pour les personnes dont le revenu n'excède pas, selon le cas, \$2.000 et \$4.000 (\$15 millions sur une base annuelle)	3.75
Subvention spéciale à la ville de Québec	0.25
	<hr/>
	163.55
	<hr/> <hr/>
SOURCES DE FINANCEMENT	
Abolition de l'exemption de \$300 pour les enfants admissibles aux allocations familiales (\$43 millions sur une base annuelle)	32.0
Montant à financer par de nouvelles sources de revenu	131.55
	<hr/>
	163.55
	<hr/> <hr/>

Où trouver cette somme de \$131 millions, dont \$100 millions pour financer les comptes budgétaires qui ne pourront l'être par emprunts et tel qu'ils ont été établis avant l'application des nouvelles mesures ?

Tableau 7

**BUDGET DES REVENUS pour l'exercice financier 1967 / 68  
après réaménagement fiscal**

Revenus fiscaux:		
Corporations:		
Capital et places d'affaires.....	\$ 43,100,000	
Profits.....	155,000,000	
	\$198,100,000	
Profits d'exploitation minière.....	17,800,000	
Profits sur les opérations forestières.....	4,000,000	
Revenu des particuliers.....	537,250,000	
Successions.....	42,500,000	
Vente en détail.....	489,400,000	
Gazoline.....	224,500,000	
Tabac.....	39,900,000	
Repas et hôtellerie.....	46,200,000	
Courses.....	11,500,000	
Services.....	9,150,000	
Transferts de valeurs mobilières.....	2,200,000	
		\$1,622,500,000
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers:		
Mines.....	1,340,000	
Ressources hydrauliques.....	28,260,000	
Terres et forêts.....	18,000,000	
Transports et communications.....	66,200,000	
Autres.....	22,375,000	
		136,175,000
Ventes et services.....		2,550,000
Intérêts.....		12,850,000
Amendes et confiscations.....		3,500,000
Recouvrements.....		3,325,000
Régie des alcools du Québec:		
Revenu net d'exploitation.....	75,650,000	
Permis et droits.....	22,950,000	
		98,600,000
Gouvernement du Canada:		
Subside basé sur la population.....	3,900,000	
Péréquation en vertu des arrangements fiscaux 1967 / 69 et au titre du retrait de certains programmes conjoints	362,740,000	
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints.....	8,335,000	
Versements inconditionnels.....	31,215,000	
Part de l'impôt successoral.....	12,500,000	
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints.....	5,375,000	
		424,065,000
<b>Total des revenus.....</b>		<b>\$2,303,565,000</b>

Tableau 8

**BUDGET DES DÉPENSES pour l'exercice financier 1967/68  
après réaménagement fiscal**

Ministères	Total	Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles .....	\$ 14,791,500	\$ 11,499,400	\$ 3,292,100
Affaires fédérales-provinciales .....	614,400	614,400	—
Affaires municipales .....	22,751,700	22,751,700	—
Agriculture et colonisation .....	92,099,900	80,968,900	11,131,000
Conseil exécutif .....	10,080,600	9,980,600	100,000
Education .....	581,939,900	576,939,900	5,000,000
Famille et bien-être social .....	322,279,200	320,529,200	1,750,000
Finances .....	27,805,100	27,805,100	—
Industrie et commerce .....	13,188,700	12,578,700	610,000
Justice .....	59,577,500	59,577,500	—
Législation .....	4,748,500	4,748,500	—
Revenu .....	137,909,600	137,909,600	—
Richesses naturelles .....	15,391,000	11,536,200	3,854,800
Santé .....	585,073,100	567,607,800	17,465,300
Secrétariat de la province .....	7,757,100	7,757,100	—
Terres et forêts .....	25,700,800	23,575,300	2,125,500
Tourisme, chasse et pêche .....	17,867,800	14,867,800	3,000,000
Transports et communications .....	12,573,600	10,365,600	2,208,000
Travail .....	13,691,200	13,691,200	—
Travaux publics .....	92,955,200	31,676,400	61,278,800
Voirie .....	237,298,500	87,298,500	150,000,000
	<u>\$2,296,094,900</u>	<u>\$2,034,279,400</u>	<u>\$ 261,815,500</u>
Service de la dette .....	\$ 77,328,200	\$ 77,328,200	—
Amortissement .....	31,653,600	31,653,600	—
	<u>\$ 108,981,800</u>	<u>\$ 108,981,800</u>	<u>—</u>
Total .....	<u>\$2,405,076,700</u>	<u>\$2,143,261,200</u>	<u>\$ 261,815,500</u>

**SOMMAIRE**

**Ordinaires:**

Revenus .....

\$2,303,565,000

**Dépenses:**

Ordinaires .....

\$2,034,279,400

Service de la dette .....

77,328,200

Amortissement .....

31,653,600

2,143,261,200

Surplus au compte ordinaire après réaménagement fiscal .....

\$ 160,303,800

**Immobilisations** .....

\$ 261,815,500

**Extraordinaires:**

Le montant de la contribution gouvernementale pour le financement des investissements universitaires qui sera fixé par une loi ultérieure ne dépassera pas .....

\$ 35,000,000

Tableau 9

ÉTAT COMPARATIF indiquant les principales dépenses ordinaires mentionnées aux budgets de certains ministères, dont la dépense probable pour 1966/67 sera supérieure à \$50,000,000.

(en milliers de dollars)

	1965/66 Dépenses réelles	1966/67 Dépenses probables	1967/68 Crédits proposés (après réaménagement fiscal)
<b>AGRICULTURE ET COLONISATION:</b>			
Administration.....	\$ 1,080	\$ 1,175	\$ 1,269
ARDA.....	4,745	8,105	5,700
Compensation aux agriculteurs pour les dommages aux récoltes.....	13,692	1,783	—
Direction générale de l'aménagement.....	23,171	26,307	32,704
Direction générale de la recherche et de l'enseignement.....	4,020	4,365	5,241
Direction générale de la vulgarisation.....	20,485	22,801	17,015
Office du crédit agricole.....	16,759	17,446	18,085
Divers.....	789	928	954
	<b>\$ 84,741</b>	<b>\$ 82,910</b>	<b>\$ 80,968</b>
<b>ÉDUCATION:</b>			
Administration.....	\$ 1,669	\$ 2,058	\$ 3,003
Aide aux étudiants.....	11,235	20,906	21,116
Bureaux inter-régionaux.....	2,081	1,887	2,607
Écoles dans les territoires non organisés et cours spéciaux, écoles d'agriculture et écoles ménagères pratiques.....	1,880	1,866	2,148
Écoles de métiers et instituts techniques.....	23,557	32,991	39,916
Écoles normales et cours de perfectionnement.....	5,037	6,342	8,734
Éducation permanente.....	2,853	4,950	7,351
Loisirs et sports.....	1,005	1,135	1,768
Subventions aux collèges classiques.....	10,056	9,855	12,705
Subventions aux commissions scolaires pour achat, construction et transformation d'écoles.....	38,585	40,095	53,500
Subventions d'opération aux commissions scolaires.....	244,759	297,699	330,050
Subventions aux écoles normales.....	2,396	2,254	2,746
Subventions aux écoles secondaires indépendantes.....	2,488	2,138	3,000
Subventions aux universités.....	35,489	44,276	67,222
Autres subventions.....	6,624	5,787	6,371
Divers.....	6,647	8,782	14,702
	<b>\$ 396,361</b>	<b>\$ 483,021</b>	<b>\$ 576,939</b>

Tableau 9 (suite)

	(en milliers de dollars)		
	1965/66 Dépenses réelles	1966/67 Dépenses probables	1967/68 Crédits proposés (après réaménagement fiscal)
<b>FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL:</b>			
Administration.....	\$ 1,980	\$ 2,168	\$ 2,705
Assistance sociale à domicile.....	168,818	179,255	180,668
Bien-être de l'enfance et de la jeunesse.....	33,478	40,836	52,072
Bien-être des personnes âgées et autres adultes.....	8,231	8,991	10,920
Bureaux locaux et régionaux.....	2,279	2,707	3,044
Allocations familiales québécoises.....	—	—	58,700
Subventions.....	6,276	8,137	12,216
Divers.....	291	165	204
	\$ 221,353	\$ 242,259	\$ 320,529
<b>REVENU:</b>			
Administration.....	\$ 12,967	\$ 13,672	\$ 15,909
Compensation payable aux municipalités pour tenir lieu du droit d'imposer une taxe sur la vente en détail.....	104,574	112,500	122,000
	\$ 117,541	\$ 126,172	\$ 137,909
<b>SANTÉ:</b>			
Assistance médicale.....	\$ —	\$ 11,271	\$ 13,156
Assistance publique.....	3,709	4,252	5,202
Assurance-hospitalisation.....	295,188	372,400	412,516
Prévention de la tuberculose.....	8,192	8,791	8,616
Programme-conjoint de santé publique.....	8,819	9,182	10,070
Subventions pour construction d'hôpitaux et autres fins.....	29,078	23,055	26,753
Traitement des maladies mentales.....	49,495	73,253	79,305
Unités sanitaires.....	5,324	6,166	7,374
Divers.....	3,064	3,906	4,615
	\$ 402,869	\$ 512,276	\$ 567,607
<b>VOIRIE:</b>			
Administration.....	\$ 4,187	\$ 4,375	\$ 4,848
Entretien des routes.....	68,745	73,598	78,350
Subventions.....	2,952	1,800	3,400
Divers.....	578	615	700
	\$ 76,462	\$ 80,388	\$ 87,298

**Tableau 10**

**BUDGET DES DÉPENSES pour l'exercice financier 1967 / 68  
après réaménagement fiscal**

**Sommaire du budget net**

Dépenses ordinaires .....	\$2,034,279,400
Dépenses d'immobilisations.....	261,815,500
Service de la dette.....	77,328,200
Amortissement.....	31,653,600
Dépenses extraordinaires: Investissements universitaires.....	35,000,000
<b>Total du budget net.....</b>	<b>\$2,440,076,700</b>

**Dépenses nettes de certains ministères  
comparées au budget net total**

MINISTÈRES	Dépenses ordinaires	Dépenses d'immobilisations	Total	%
	<i>(en millions de dollars)</i>			
Agriculture et colonisation.....	81.0	11.1	92.1	3.7
Éducation.....	576.9	5.0	581.9	23.7
Dépenses extraordinaires:				
Investissements universitaires.....	35.0	—	35.0	1.3
Famille et bien-être social.....	320.5	1.8	322.3	13.1
Justice.....	59.6		59.6	2.3
Revenu.....	137.9	—	137.9	6.4
Santé.....	567.6	17.5	585.1	24.0
Travaux publics.....	31.7	61.3	93.0	3.8
Voirie.....	87.3	150.0	237.3	9.6
	1,897.5	246.7	2,144.2	87.9
<b>BUDGET NET TOTAL.....</b>			<b>2,410.1</b>	<b>100%</b>

Tableau II

**BUDGET DES DÉPENSES pour l'exercice financier 1967 / 68  
après réaménagement fiscal**

**Sommaire du budget brut**

Budget net total.....	\$2,440,976,700
Contribution du gouvernement du Canada.....	197,971,100
Autres contributions et remboursements.....	57,332,300
<b>Budget brut total.....</b>	<b>\$2,695,380,100</b>

**Dépenses brutes de certains ministères  
comparées au budget brut total**

MINISTÈRES	Budget net total	Contri- butions fédé- rales	Autres contri- butions et rem- bourse- ments	Budget brut total	%
Affaires municipales.....	22.8	20.0	0.1	42.9	1.6
Agriculture et colonisation.....	92.1	11.2	1.7	105.0	3.8
Éducation.....	581.9	115.9	3.5	701.3	26.0
Dépenses extraordinaires:					
Investissements universitaires.....	35.0	—	—	35.0	1.2
Famille et bien-être social.....	322.3	10.0	2.8	335.1	12.5
Revenu.....	137.9	—	5.0	142.9	5.4
Santé.....	585.1	14.1	5.8	605.0	22.5
Travail.....	13.7	5.2	—	18.9	.7
Voirie.....	237.3	15.3	10.7	263.3	9.8
Autres ministères — service de la dette amortissement.....	412.0	6.3	27.7	446.0	16.5
<b>TOTAL.....</b>	<b>2,440.1</b>	<b>198.0</b>	<b>57.3</b>	<b>2,695.4</b>	<b>100.%</b>

Tant que les autres provinces, tout au moins certaines d'entre elles, n'auront pas l'intention d'augmenter l'impôt sur les compagnies, il ne nous est pas facile de songer à prendre l'initiative dans ce domaine. Ce serait mettre en péril l'implantation de nouvelles entreprises au Québec ou gêner l'essor de celles qui y sont déjà. La Commission Carter juge insuffisante la contribution de plusieurs types d'entreprises aux finances gouvernementales et indique de quelle façon elles pourraient accroître leurs contributions fiscales. Il nous serait cependant difficile d'adopter ces recommandations avant d'en connaître toute la portée et, au surplus, nous ne saurions agir unilatéralement.

Quant à l'impôt sur le revenu des particuliers, il faudrait l'accroître de plus de 20% pour obtenir les sommes dont nous avons besoin. Pour les raisons invoquées plus haut, dans le cas de l'impôt des compagnies, il ne serait pas réaliste de procéder à une telle majoration.

Dans le contexte actuel, nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait augmenter de 2% la taxe de vente au détail pour la porter de 6% à 8%. Cette mesure entrera en vigueur à partir de minuit ce soir.

À partir de minuit ce soir également la taxe sur les télécommunications sera accrue de 2%. La taxe sur les repas sera augmentée de 2% à partir du 15 avril prochain. La taxe sur les chambres d'hôtel augmentera aussi de 2% à la même date. Toutes ces taxes seront portées à 8%.

L'augmentation de la taxe de vente au détail rapportera, pour l'exercice 1967/68, la somme de \$119 millions; celle de la taxe sur les repas et les chambres d'hôtel, \$10.7 millions et celle des télécommunications, \$1.85 million, soit un total de \$131.55 millions ou l'équivalent des sommes qui doivent être financées au moyen de nouvelles sources de revenu. Sur une base annuelle, ces majorations représentent \$138 millions.

Toutes ces modifications sont reflétées aux tableaux 7 et 8 qui donnent les budgets des revenus et des dépenses (après réaménagement fiscal) pour l'exercice financier 1967/68.

Le tableau 9 fait ressortir les principales dépenses ordinaires mentionnées au budget de certains ministères en comparant les dépenses réelles de l'exercice 1965/66 aux dépenses probables de l'exercice qui se terminera le 31 mars 1967 et aux crédits proposés pour l'année 1967/68. Je pense que cet état vous indiquera l'importance et la tendance de certaines dépenses publiques.

Parce que nous devons porter la taxe de vente de 6% à 8%, il nous est impossible de nous rendre à la demande de la ville de Montréal, appuyée par plusieurs autres villes et notamment par la ville de Québec, qui avait proposé que le gouvernement l'autorise à imposer 1% de taxe de vente additionnelle. En conséquence, la part qui revient aux municipalités restera la même, c'est-à-dire qu'au lieu de représenter 33-1/3% de 6%, elle représentera 25% du nouveau taux de 8%. Dans le cadre général d'un réaménagement des impôts, j'ai l'intention de faire étudier, au cours de l'année qui vient, une nouvelle formule de partage de l'impôt foncier dont les municipalités ne peuvent tirer

tout ce qui leur est nécessaire tant que les commissions scolaires y sont aussi fortement engagées. En attendant qu'une nouvelle formule ait été mise au point, j'invite les dirigeants de l'Union des municipalités et de l'Union des conseils de comtés à examiner avec moi quelles mesures temporaires ou permanentes pourraient être prises pour que les municipalités puissent obtenir, dès cette année, des revenus additionnels.

Quant à la ville de Québec qui présente un cas particulier en tant que capitale, nous sommes conscients qu'elle a été privée de revenus importants à la suite du retard à réaménager la Colline parlementaire. Il m'est donc agréable d'annoncer qu'elle recevra à cet égard une subvention spéciale de \$250,000. Il va sans dire que cette somme s'ajoute à celle de \$500,000 que le premier ministre a annoncé la semaine dernière. Je tiens à souligner également qu'elle recevra en plus environ \$500,000 en guise de taxe foncière sur les édifices gouvernementaux.

#### 4. CONCLUSION

Le premier budget de l'actuel gouvernement comporte donc un ensemble de mesures qui sont destinées:

- a) à dégager les trois objectifs fondamentaux ayant trait à l'éducation et à la culture, à la sécurité sociale et au développement économique;
- b) à assainir la situation financière du gouvernement;
- c) à franchir la première étape d'un réaménagement fiscal destiné à améliorer le niveau de vie des contribuables à revenu modeste et des familles nombreuses.

A cause de la situation financière du gouvernement, il nous est possible de n'adopter qu'une fraction des mesures que nous aurions voulu pouvoir incorporer au budget de cette année. Les dépenses engagées dans des secteurs qui ne sont pas prioritaires ont été limitées autant qu'il était possible. Même si le gouvernement a l'intention de donner une vive impulsion au développement intellectuel, social et économique du Québec, il est forcé de respecter certaines contraintes d'autant plus étroites que le gouvernement fédéral garde une proportion des impôts perçus au Québec, proportion qui dépasse largement ses besoins.

Dans de telles conditions, le gouvernement ne peut satisfaire qu'une partie des demandes qui lui sont faites. Parmi celles-ci, aucunes n'ont été aussi fortes que celles qui ont porté sur les augmentations de salaire dans le secteur public.

Depuis un an, les négociations collectives auront contribué à augmenter les salaires payés dans le secteur public, c'est-à-dire ceux qui émargent directement ou indirectement au budget du Québec, de \$117 millions par an entre le début de 1966 et la deuxième moitié de 1967. Le coût du personnel supplémentaire pour compenser la réduction des heures de travail, le coût des avantages

sociaux et les augmentations de salaire dans les sociétés d'État ne sont pas inclus dans ce montant. Il est certain que les pressions syndicales aboutissant, dans un certain nombre de cas, à des grèves dont je n'ai pas ici à souligner la gravité, ont fait courir à l'équilibre de nos finances des risques sérieux au cours de 1966/67.

Je tiens à faire un certain nombre d'observations qui me paraissent pertinentes pour faire comprendre l'attitude du gouvernement à l'égard des négociations collectives dans le secteur public. Le gouvernement ne fait pas de profit; il ne peut donc distribuer que les sommes qu'il obtient de ses impôts ou de ses autres revenus. Des demandes trop élevées impliquent ou une réduction des services à la population ou un accroissement des emprunts ou un accroissement des impôts ou une combinaison de ces trois mesures. Il ne peut être question que le gouvernement réduise les services auxquels la population a droit de s'attendre. Quant aux emprunts, j'ai signalé plus tôt la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. Nous pouvons toujours accroître le volume des impôts, mais il atteint aujourd'hui des proportions telles que pour l'augmenter il faudrait exiger des contributions qui ne seraient pas limitées à quelques classes de la société mais qui frapperaient durement tout le monde.

Au cours de l'année écoulée, nous avons reçu de très fortes demandes de la part des syndicats. Nous avons pu cependant contenir la croissance des salaires en accordant des augmentations que nous ne considérons pas comme abusives ou exagérées. Nous avons pu remettre de l'ordre dans les salaires du secteur public et souvent achever les opérations de rattrapage dans les cas où la chose était nécessaire. Néanmoins, le gouvernement a dû être parfois rigide dans ses négociations parce que la situation de ses finances l'exigeait. À l'époque de la grève générale des hôpitaux, nous savions dans quelle situation se trouvaient les finances du gouvernement et nous avons commencé à réexaminer le budget pour y opérer des coupures radicales. Au moment de la crise scolaire qui a abouti au bill 25, nous savions déjà que des augmentations importantes d'impôt étaient devenues inévitables. Le précédent gouvernement me semble avoir été imprudent d'accorder à tout le secteur public le droit aux négociations collectives et le droit de grève sans avoir d'abord donné à sa trésorerie une aisance suffisante et à son administration, les organismes de négociation et d'application des conventions collectives. Lorsqu'on ouvre toute grande la porte à l'exercice de pressions syndicales aussi fortes que celles que nous avons connues, il est illusoire de s'imaginer que l'on pourra régler les conventions avec des augmentations nominales de salaires, et il faut dans ces conditions disposer au moins de certaines réserves financières.

Au contraire, l'ancien gouvernement avait créé une situation de caisse difficile parce qu'il n'avait pas emprunté en 1965/66 toutes les sommes dont il aurait eu besoin. Il avait en conséquence liquidé ses placements temporaires, s'engageait dans des emprunts à court terme et n'empruntait que \$449 millions

au lieu de \$600 millions annoncés dans le discours du budget du 8 avril 1965. Cette situation ne pouvait que nous gêner dans toutes les négociations collectives qui ont suivi.

Les salariés eux-mêmes doivent se rendre compte que l'État ne peut pas porter le coût de demandes analogues à celles qui lui ont été présentées au cours de l'année écoulée. Il peut arriver que l'on fasse des demandes très élevées dans certaines entreprises où l'on est assuré que celles-ci pourront compenser l'accroissement des salaires soit en améliorant la productivité soit en répercutant sur le consommateur le coût des augmentations. Répercuter l'augmentation des salaires sur le consommateur, cela s'appelle pour un gouvernement augmenter les impôts. Et lorsque les demandes sont, par exemple, de \$1,000 par employé, pour l'ensemble du secteur public, il faut bien se rendre compte que c'est une majoration de 35% du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers que l'on réclame.

L'État a tout intérêt à bien payer les employés du secteur public, et il est justifié de les faire profiter de l'accroissement normal des impôts et donc du produit de l'enrichissement de la collectivité. Mais il ne peut pas permettre qu'un groupe de salariés par leurs exigences écrasent d'impôts les entreprises et les employés du secteur privé.

Si l'État se doit de bien rémunérer ses employés, il lui importe par ailleurs de voir à ce que l'administration publique soit efficace. Dans le passé, j'ai demandé à plusieurs reprises que l'on étudie les moyens d'améliorer le rendement de l'administration gouvernementale. Aux niveaux qu'atteignent les budgets actuels, il est indispensable que les fonds publics soient gérés de la meilleure façon possible.

Il y a quelques années, on s'en souviendra, le gouvernement fédéral a fait effectuer une vaste enquête, enquête Glassco, en vue de trouver les moyens les plus efficaces d'administrer la chose publique. Les résultats ont révélé l'envergure des améliorations qui peuvent être apportées dans le domaine de l'administration publique.

Nous allons procéder incessamment à une étude en vue de rendre plus efficace et plus économique l'administration gouvernementale. Cette étude sera faite par des spécialistes de l'extérieur en collaboration avec certains de nos propres fonctionnaires qui possèdent déjà une formation et une expérience particulières de l'administration publique. Notre intention en procédant de cette façon, plutôt qu'au moyen d'une commission royale d'enquête, est de pouvoir appliquer, au fur et à mesure qu'avanceront les travaux, les réformes jugées nécessaires. Dans ce domaine où plusieurs améliorations peuvent être apportées à brève échéance, nous croyons que les résultats seront ainsi plus immédiats.

Je veux, en terminant, revenir sur un facteur que je considère déterminant dans les décisions que nous sommes forcés de prendre relativement à l'augmentation de certaines taxes. Il ne s'agit pas d'éviter de prendre ses

responsabilités en rejetant la faute sur un autre gouvernement. Il s'agit plutôt de prendre ses responsabilités, et de le faire même si cela nous déplaît. Mais l'élémentaire justice et le réalisme le plus superficiel suffisent pour que tous les citoyens du Québec se rendent bien compte que s'ils ont, eux, aujourd'hui, un fardeau fiscal plus lourd à porter, la raison véritable en est que le gouvernement fédéral garde pour lui des ressources fiscales dont nous avons un besoin pressant et vital.

Je sais bien que le gouvernement fédéral a lui-même ses propres responsabilités et que, de ce fait, il doit jouir de pouvoirs de taxation suffisants. Au mépris des études et recherches qui démontrent que les provinces se dirigent inéluctablement vers une situation intolérable tellement leurs ressources présentes sont insuffisantes, le gouvernement fédéral garde pour lui des ressources qu'il devrait libérer au bénéfice des provinces. Ce n'est donc pas pour s'acquitter exclusivement des responsabilités qui sont constitutionnellement les siennes, mais bien pour occuper, directement, indirectement et même de façon détournée des domaines de compétence dont les provinces sont chargées par la Constitution.

Face en particulier à la détermination du Québec, le gouvernement fédéral tente par toutes sortes de moyens d'atteindre ses buts en songeant à des initiatives nombreuses et coûteuses. Il prend ses précautions pour l'avenir, et ce qu'il a dû céder aux provinces l'automne dernier n'a absolument pas entamé ce dont il avait besoin pour jouer le rôle centralisateur qu'il n'a jamais songé à abandonner.

Je ne veux pas, comme je l'ai dit il y a un instant, avoir recours, au moment où nous devons prendre une décision difficile, à la vieille méthode qui veut qu'on rejette sur un autre gouvernement le fardeau des gestes qu'on est soi-même obligé de poser. Si, dans notre budget de cette année, nous avons mis de l'avant des projets nouveaux et extrêmement coûteux ou des entreprises de prestige que nous serions la seule province à envisager, nous n'aurions alors qu'à hausser les taxes et à nous taire. Si nous décidions de nous engager dans des domaines de compétence fédérale, nous n'aurions qu'à nous taxer en conséquence, sans blâmer autres que nous-mêmes.

Mais rien de tel n'est inscrit dans notre budget. Nous nous en sommes tenus à l'essentiel, tout en essayant, pour une première étape, d'introduire un peu plus de justice dans notre régime d'impôt sur le revenu personnel et dans nos programmes de sécurité sociale. Grâce à cela, il arrive cependant que nous corrigeons un régime d'imposition et un programme de sécurité sociale d'inspiration fédérale. Une partie des dépenses nouvelles qu'il nous faudra désormais assumer est attribuable à cette correction. Nous la faisons tout de même parce que le gouvernement du Québec est soucieux du bien-être des familles à revenu moyen ou à revenu faible. L'autre partie des sommes nouvelles dont nous avons besoin provient de la croissance normale des programmes que nous administrons déjà.

Lorsque, l'automne dernier, dans le mémoire présenté par le premier ministre, le Québec a exprimé des demandes précises fondées sur ses droits, nous savions alors dans quelle direction nous allions engager nos efforts dès le premier budget de la présente administration. Nous savions quelles responsabilités étaient les nôtres et nous savions que nous les assumerions.

Aujourd'hui, dans ce discours du budget et dans toutes les politiques du gouvernement, nous ne faisons qu'être logiques avec nous-mêmes. Et nous croyons l'être en choisissant les objectifs fondamentaux qui s'imposent et en prenant, à l'égard de ces objectifs, les décisions que justifient le réalisme naturel et le dynamisme profond de la population québécoise.